

Comité « ressources en eau »

Volet quantité



Présenté le 14/12/2021

SOMMAIRE

Introduction par M.Le Directeur départemental des territoires

1) Bilan de la ressource et observation des milieux
=> [Météofrance](#), [DREAL-NA](#), [ARB-NA](#), [OFB86](#)

2) Bilan des mesures prises durant l'été 2021, tous usages
=> [DDT86](#)

Temps d'échange sur les points 1 et 2

3) Bilan des contrôles => [DDT 86](#) et [OFB86](#)

4) Bilan de la feuille de route 2021 et propositions d'actions 2022
=> [DDT 86](#)

Temps d'échange sur les points 3 et 4

Conclusion par M.Le Directeur départemental des territoires

Comité ressource « eau quantité » du 14/12/2021

Partie n°1

Bilan de la ressource et observation des milieux

Bilan météorologique présenté par Météofrance

Comité de suivi des usages de l'eau de la Vienne du 14 décembre 2021

Rémy FRUCHARD

Direction Interrégionale Sud-Ouest / Chargé de Mission

Françoise MARGUERAT

Direction Interrégionale Sud-Ouest / Référente Territoriale

Réorganisation de Météo-France

**le Centre Météorologique de Poitiers est
fermé depuis le 4 octobre 2021**

Votre interlocutrice à partir de janvier 2022 :

Madame Françoise MARGUERAT

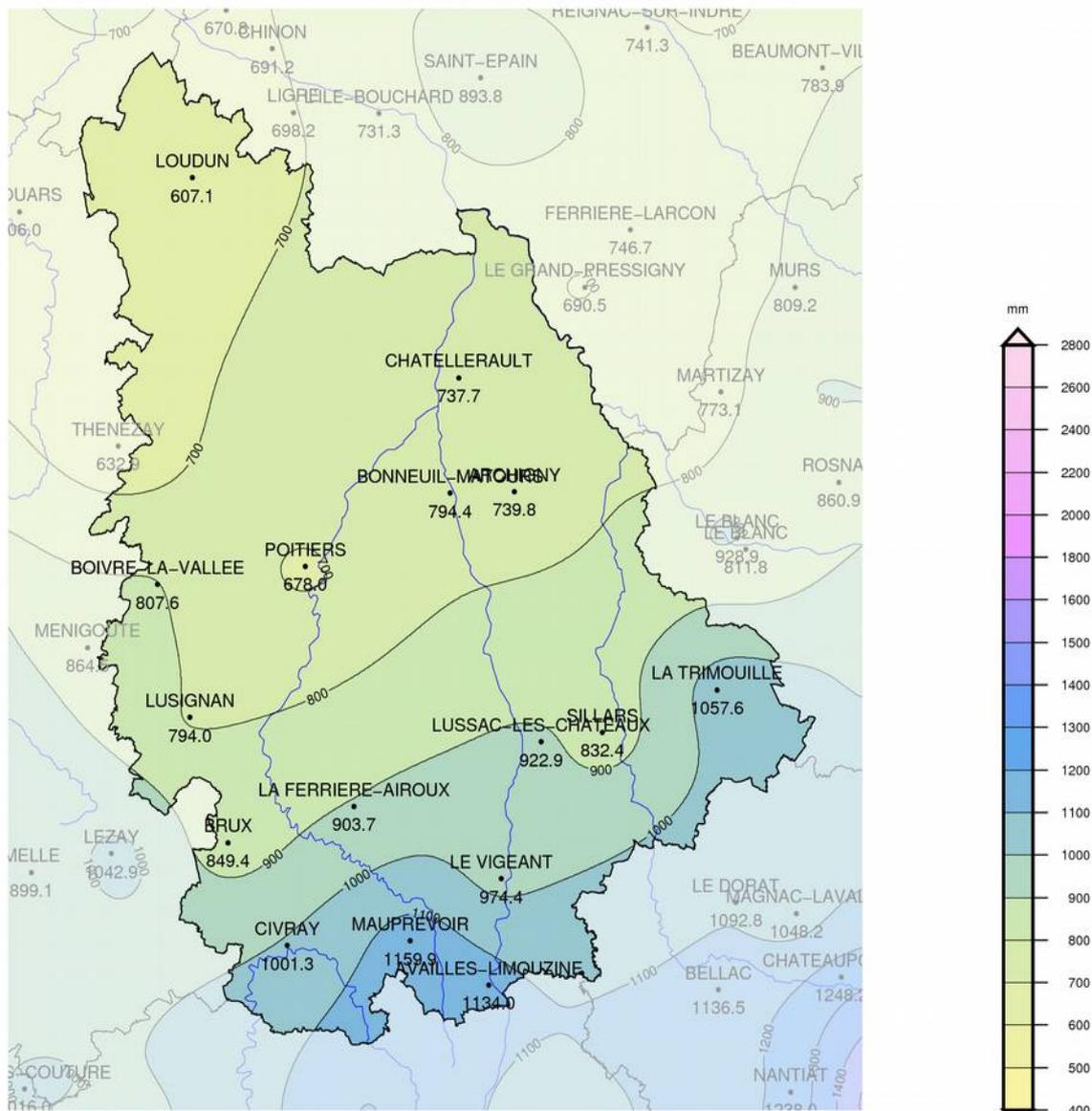
Direction Interrégionale Sud-Ouest / Référente Territoriale

Email : francoise.marguerat@meteo.fr

Cumul des précipitations

Vienne

Année hydrologique Septembre 2020 à Août 2021

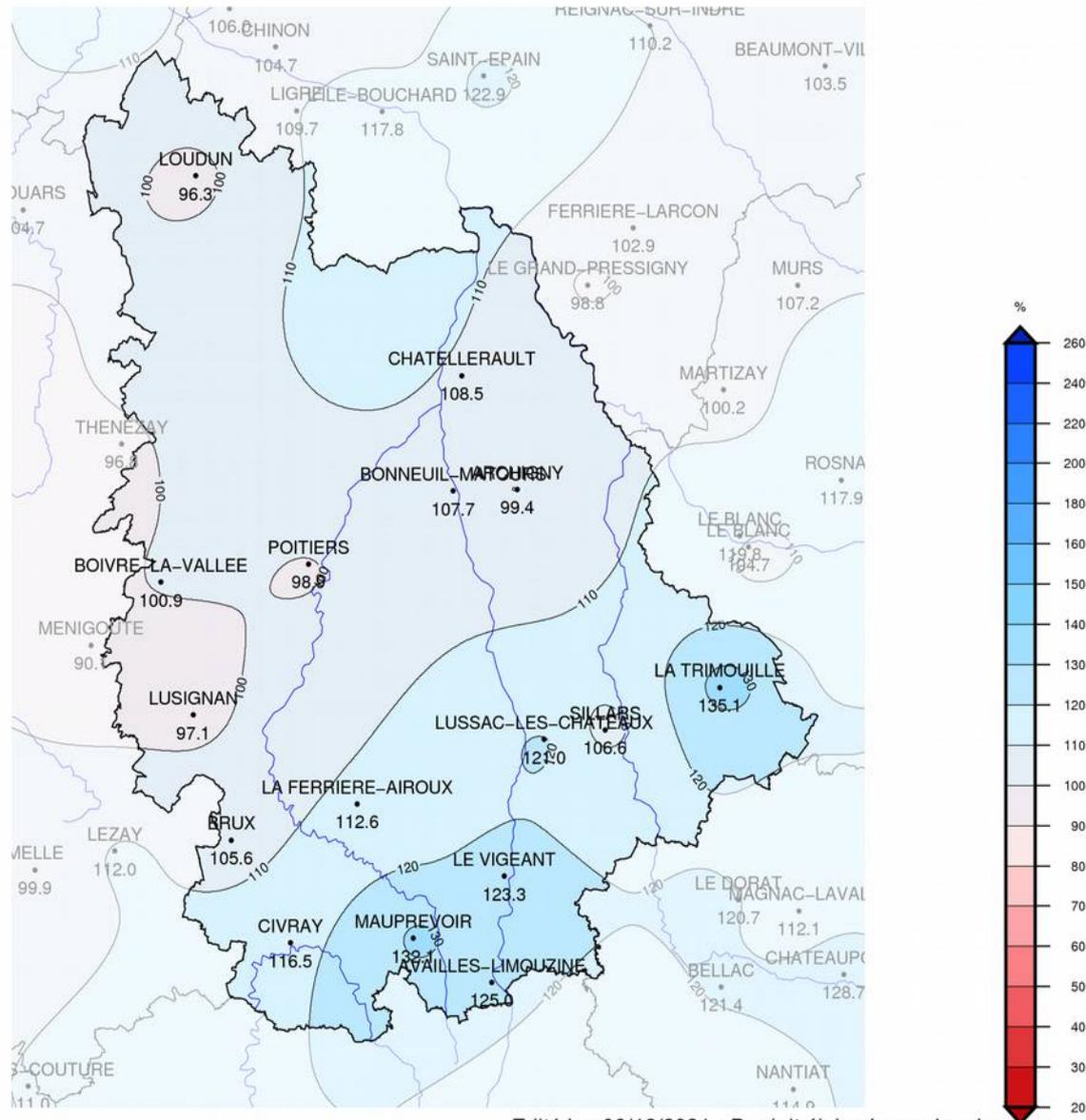


Edité le : 06/12/2021 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 30/11/2021 à 02:30 UTC

Rapport à la moyenne de référence 1981-2010 des cumuls de précipitations

Vienne

Année hydrologique Septembre 2020 à Août 2021

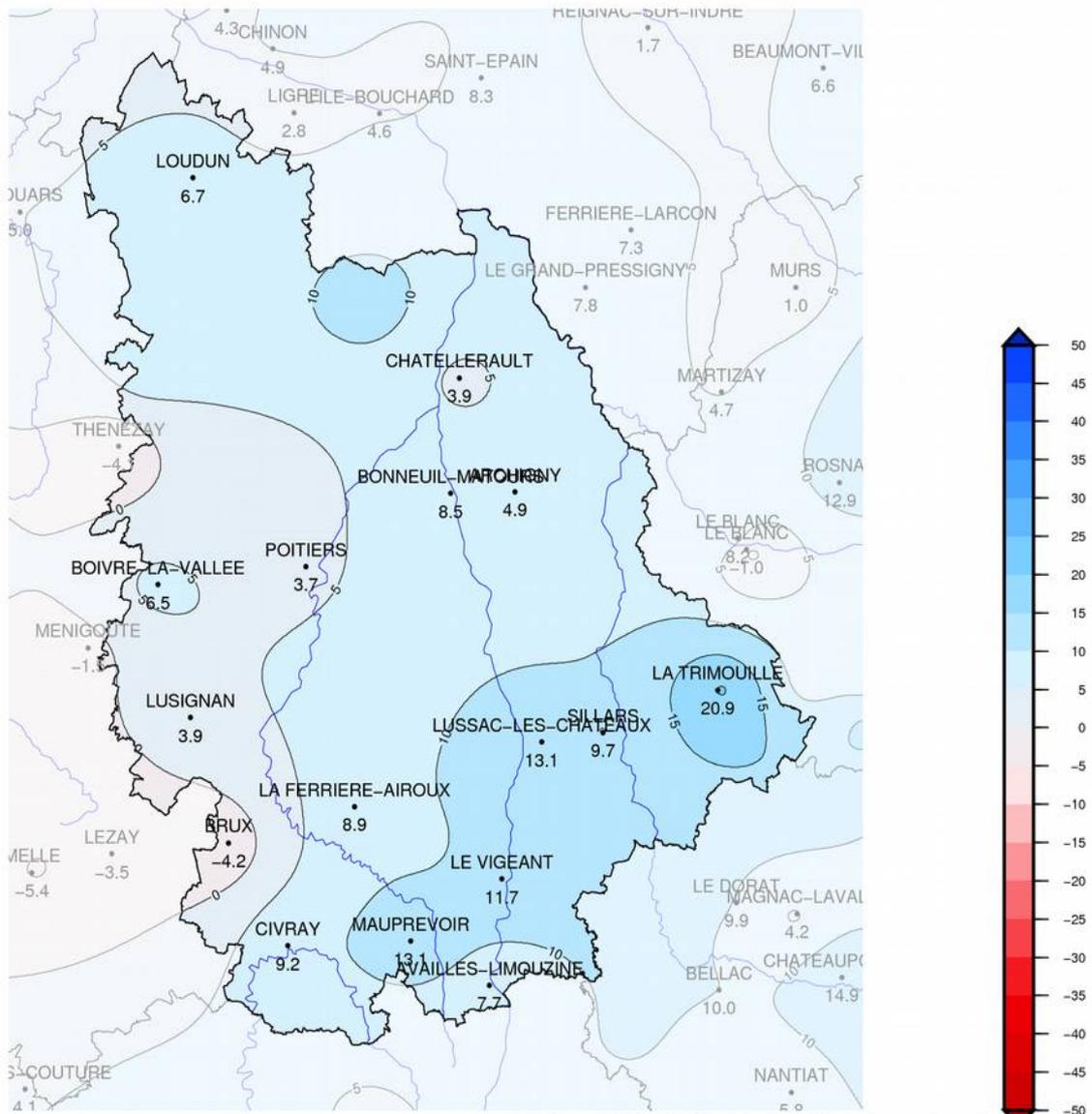


Edité le : 06/12/2021 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 30/11/2021 à 02:31 UTC

Ecart à la moyenne de référence 1981-2010 du nombre de jours avec cumul des précipitations ≥ 1 mm

Vienne

Année hydrologique Septembre 2020 à Août 2021



Edité le : 06/12/2021 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 30/11/2021 à 02:31 UTC



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

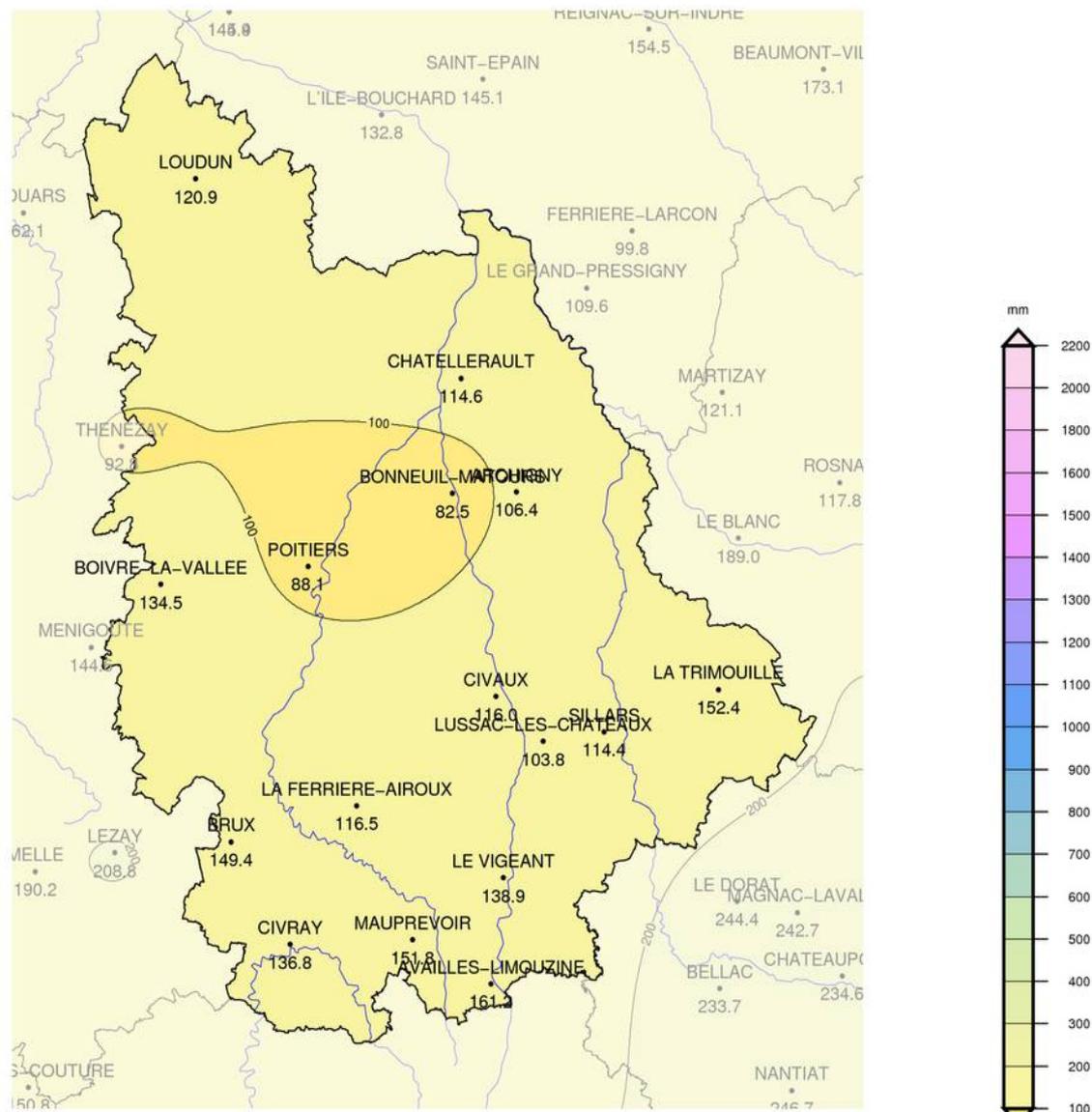
Liberté
Égalité
Fraternité



METEO
FRANCE

Cumul des précipitations Vienne

Saison de recharge Septembre 2021 à Mars 2022

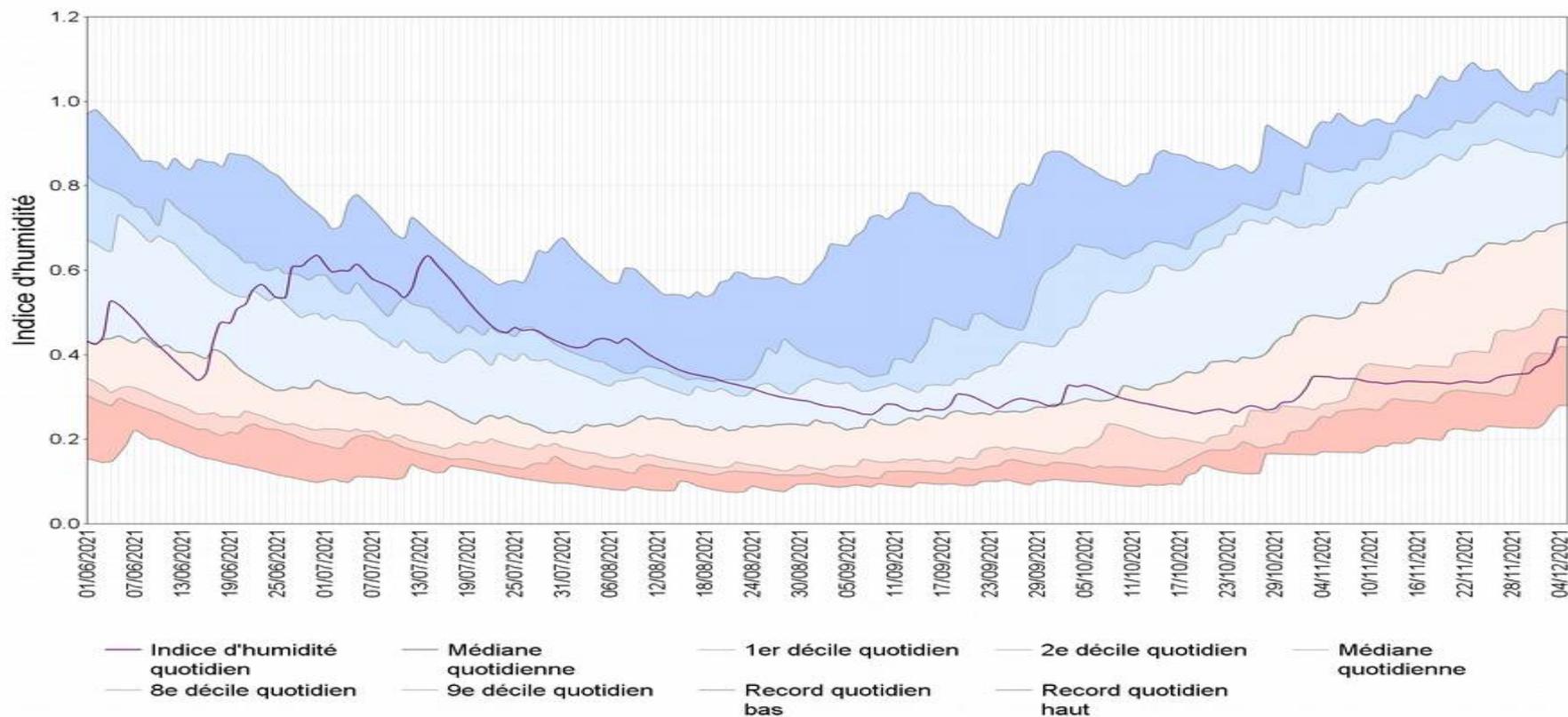


Edité le : 06/12/2021 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 06/12/2021 à 13:46 UTC



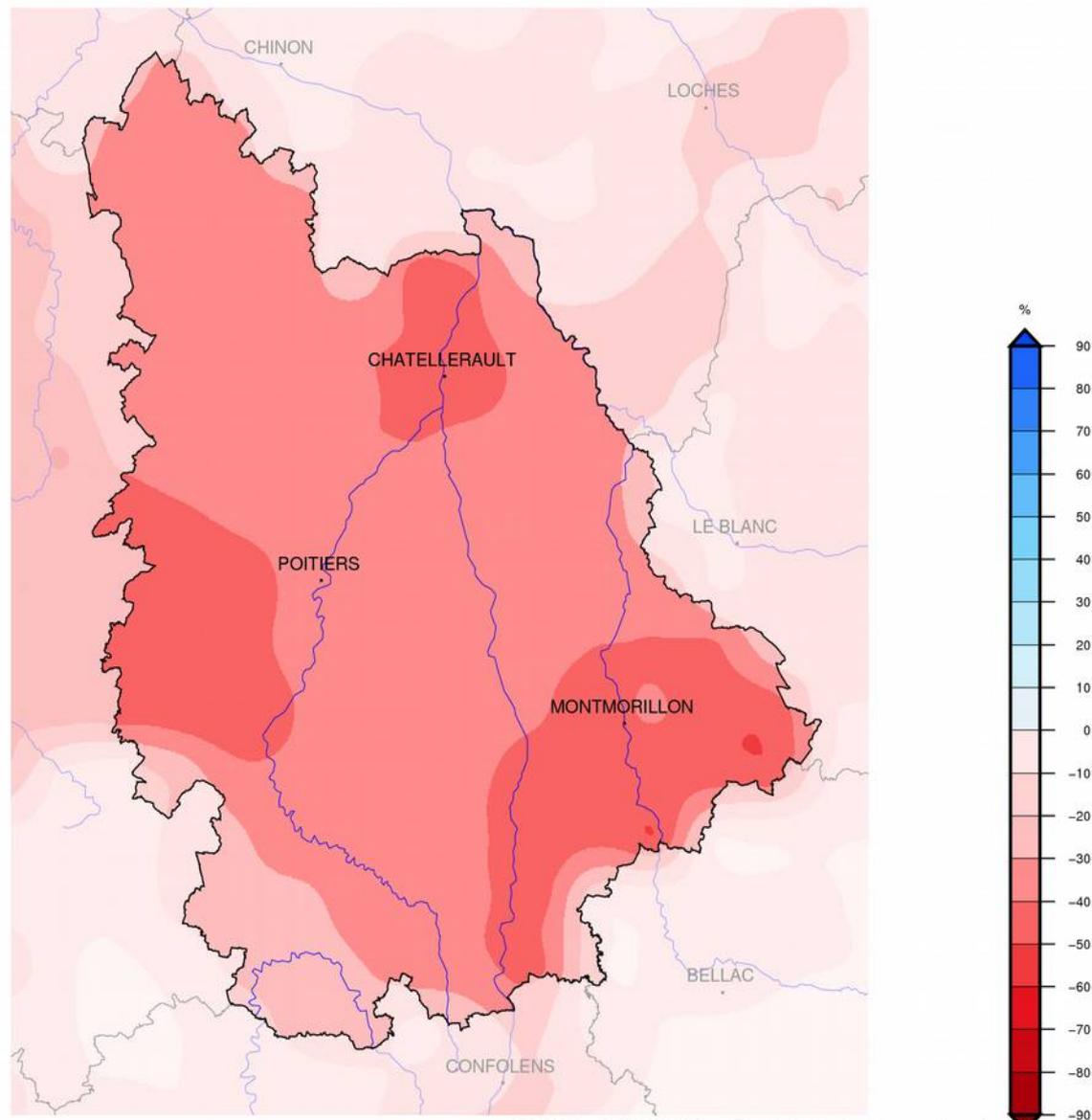
Indice d'humidité des sols agrégé Vienne

1er juin 2021 au 5 décembre 2021



Ecart pondéré à la moyenne quotidienne de référence 1981-2010 de l'indice d'humidité des sols Vienne

5 décembre 2021



Comité ressource « eau quantité » du 14/12/2021

Partie n°1

Bilan de la ressource et observation des milieux

**Bilan hydrométrique
présenté par DREAL NA**



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Comité Ressource en Eau
Département de la Vienne**
**Etat de la ressource en eau superficielle
Etiage 2021 et automne 2021
Le 14 décembre 2021**

**Direction régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

**Service Patrimoine Naturel
Gestion Quantitative**

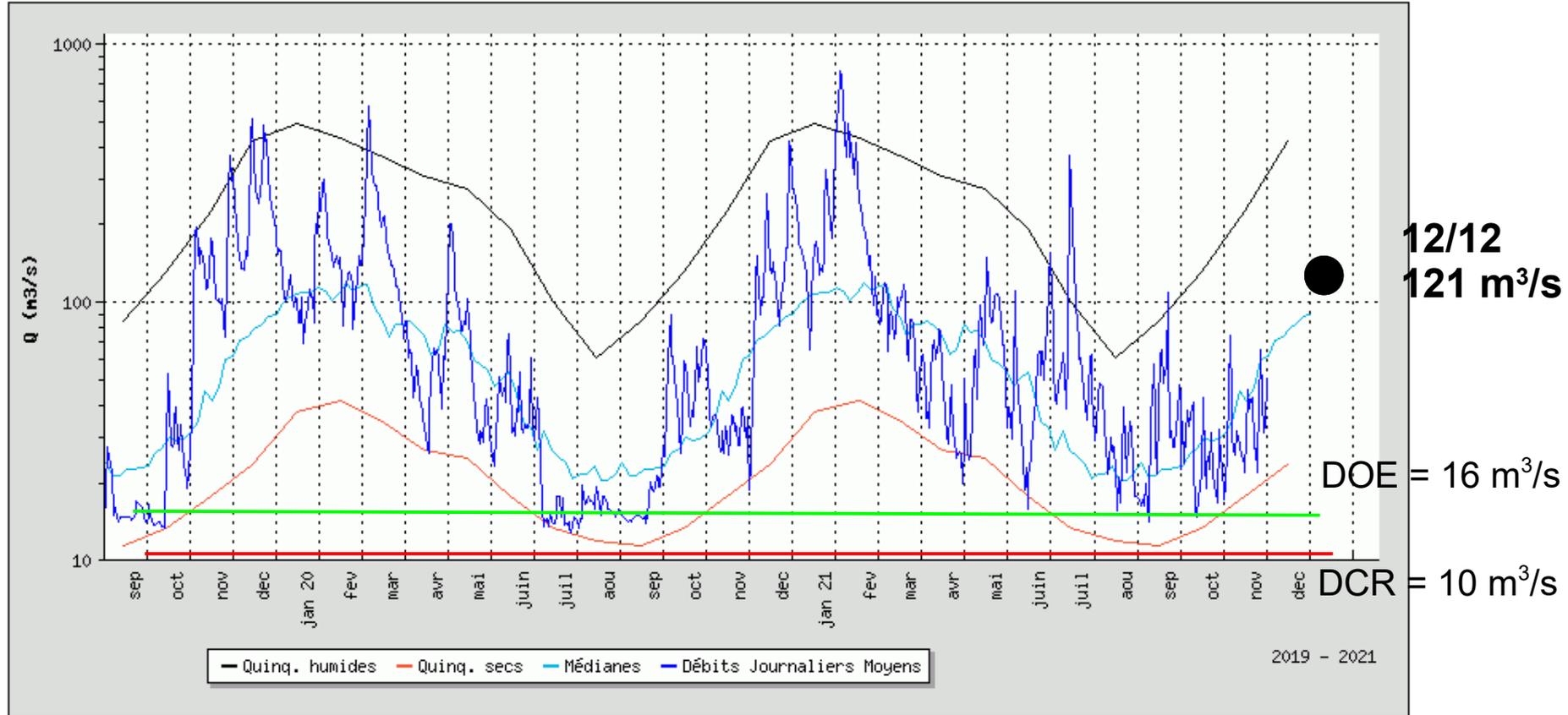


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin de la Vienne

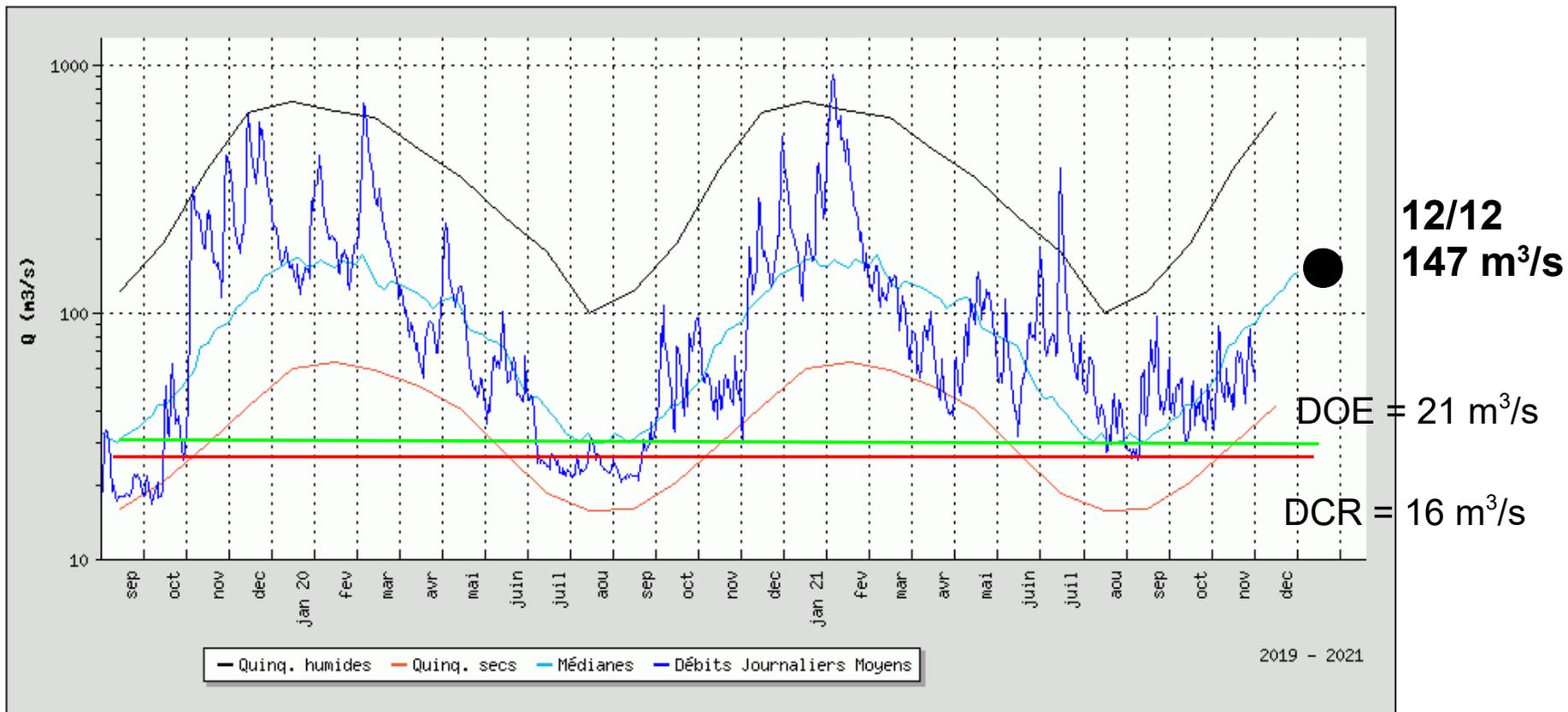
La Vienne à Lussac-les-Châteaux (Vn3)



Dès le mois de février, un tarissement important se poursuit jusqu'à avril. Les débits mesurés sont alors sous la médiane et atteignent la quinquennale sèche.

Puis les débits remontent temporairement autour de la médiane. Mi-décembre, les niveaux se situent au dessus de la médiane.

La Vienne à Ingrandes (Vn2)



Dès le mois de février, un tarissement important se poursuit jusqu'à avril. Les débits mesurés sont alors sous la médiane. Après le mois de mai, les débits remontent temporairement au-dessus de la médiane lors de l'étiage. Mi-décembre, les niveaux se situent au niveau de la médiane.

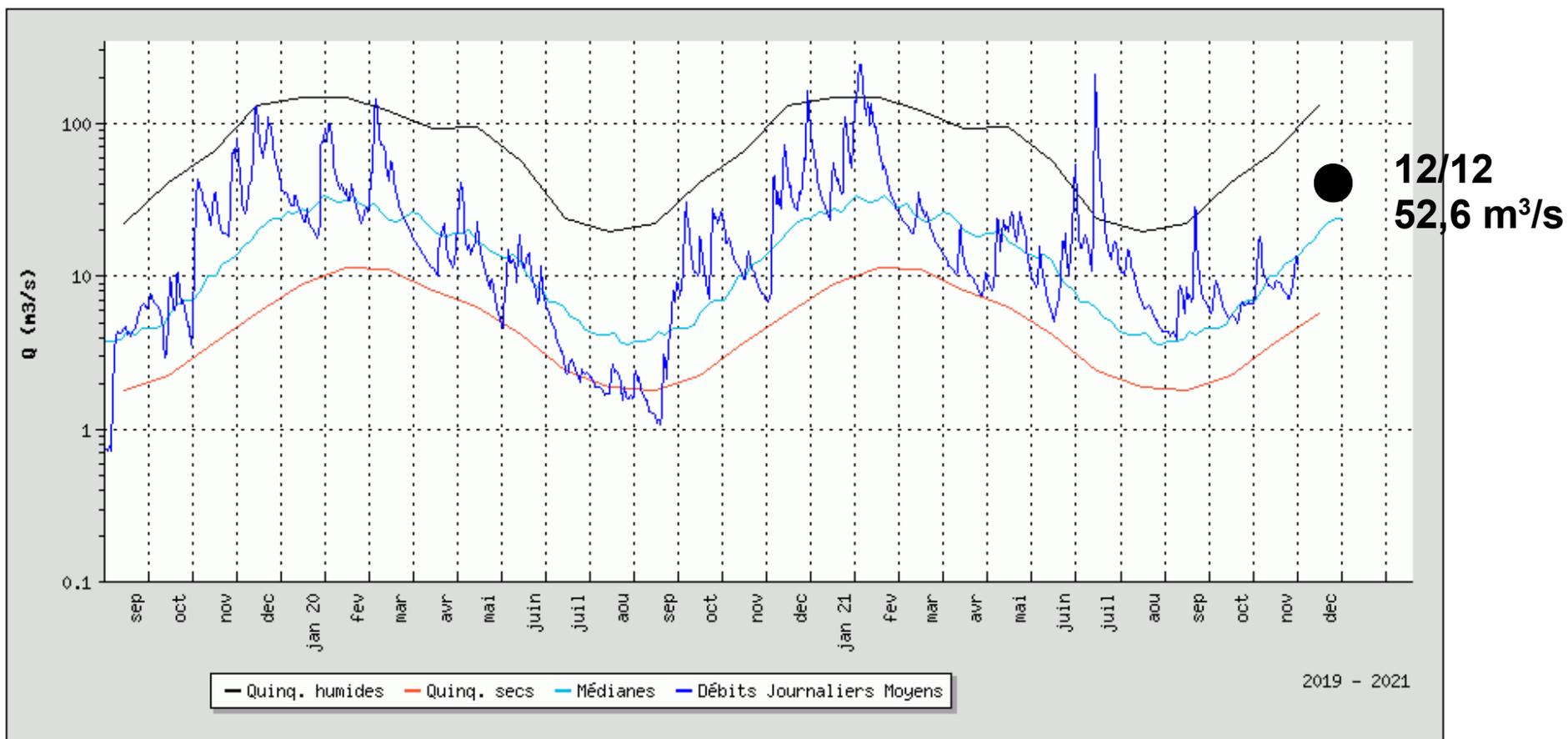


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

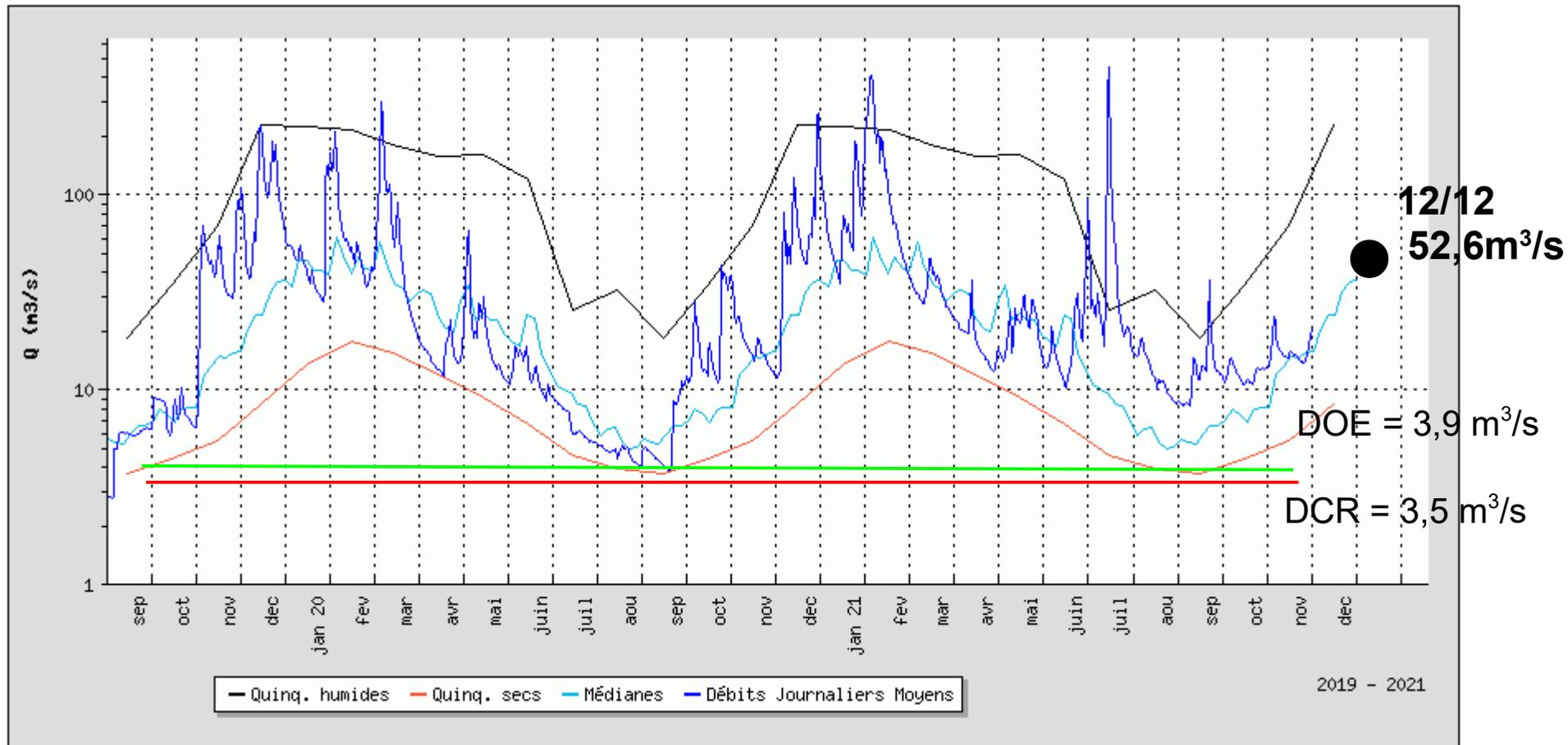
Bassin de la Gartempe

La Gartempe à Montmorillon



Décrochage rapide des débits à partir de début janvier.
Jusqu'à la mi-avril, le tarissement engendre des débits en dessous de la médiane. Puis, pendant l'étiage, les débits remontent au dessus de la médiane.
Mi-décembre, les débits se situent au dessus de la médiane.

La Gartempe à Vicq-sur-Gartempe (Gr)



Décrochage rapide des débits à partir de début janvier.
Jusqu'à la mi-avril, le tarissement engendre des débits en dessous de la médiane. Puis, les débits remontent au dessus de la médiane.
Mi-décembre, les débits se situent au niveau de la médiane.

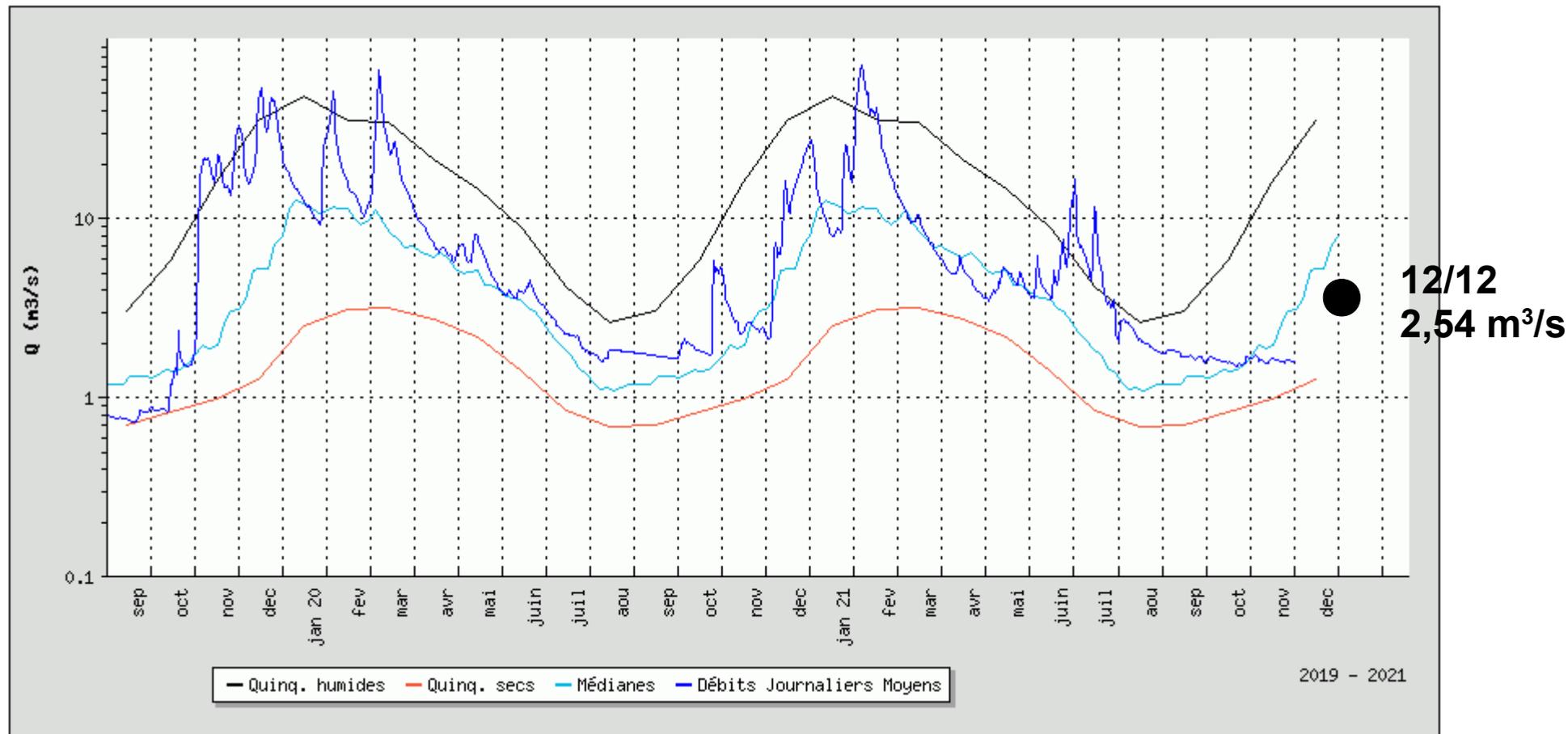


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bassin du Clain de l' amont vers l'aval

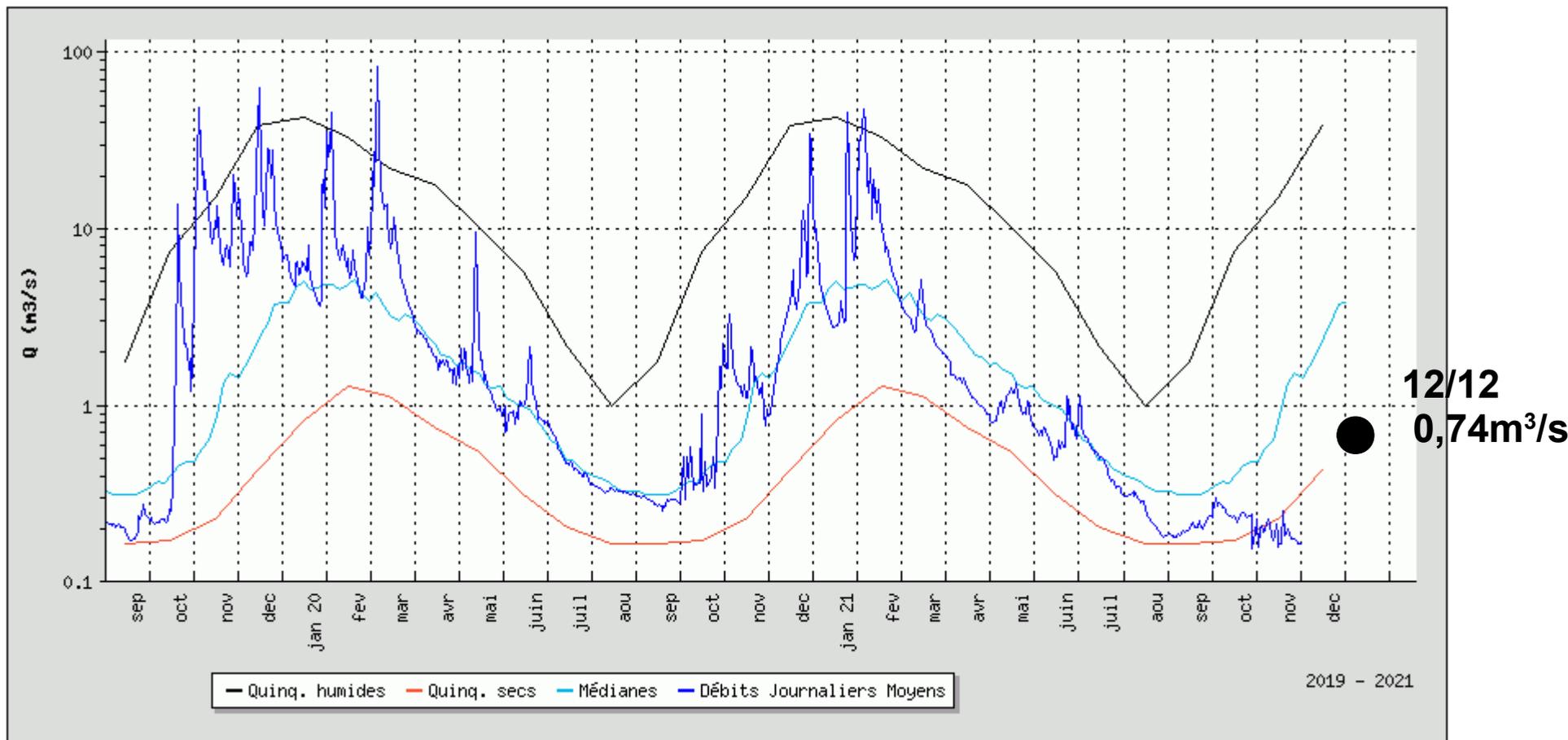
Le Clain à Voulon - Petit Allier



A l'instar de la station de Poitiers, les débits observés sont en dessous de la médiane dès la fin février. En mai, les débits reviennent à des valeurs proches de la normale.

Mi-décembre, les débits se situent en dessous de la médiane.

La Vonne à Cloué

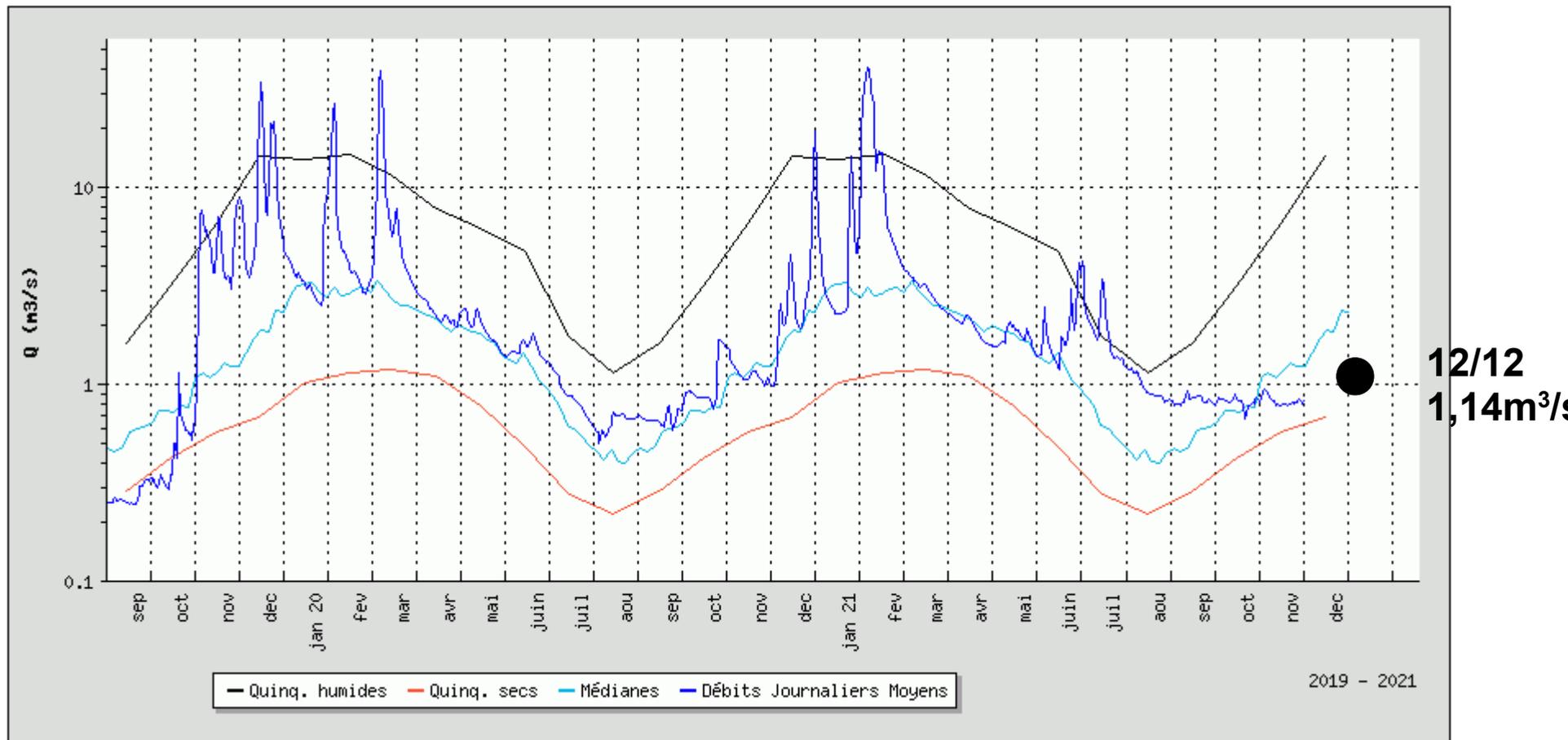


Début février, les débits passent en dessous de la médiane et remontent ponctuellement fin mai-début juin.

Vers fin septembre-début octobre, les débits sont au niveau de la quinquennale sèche.

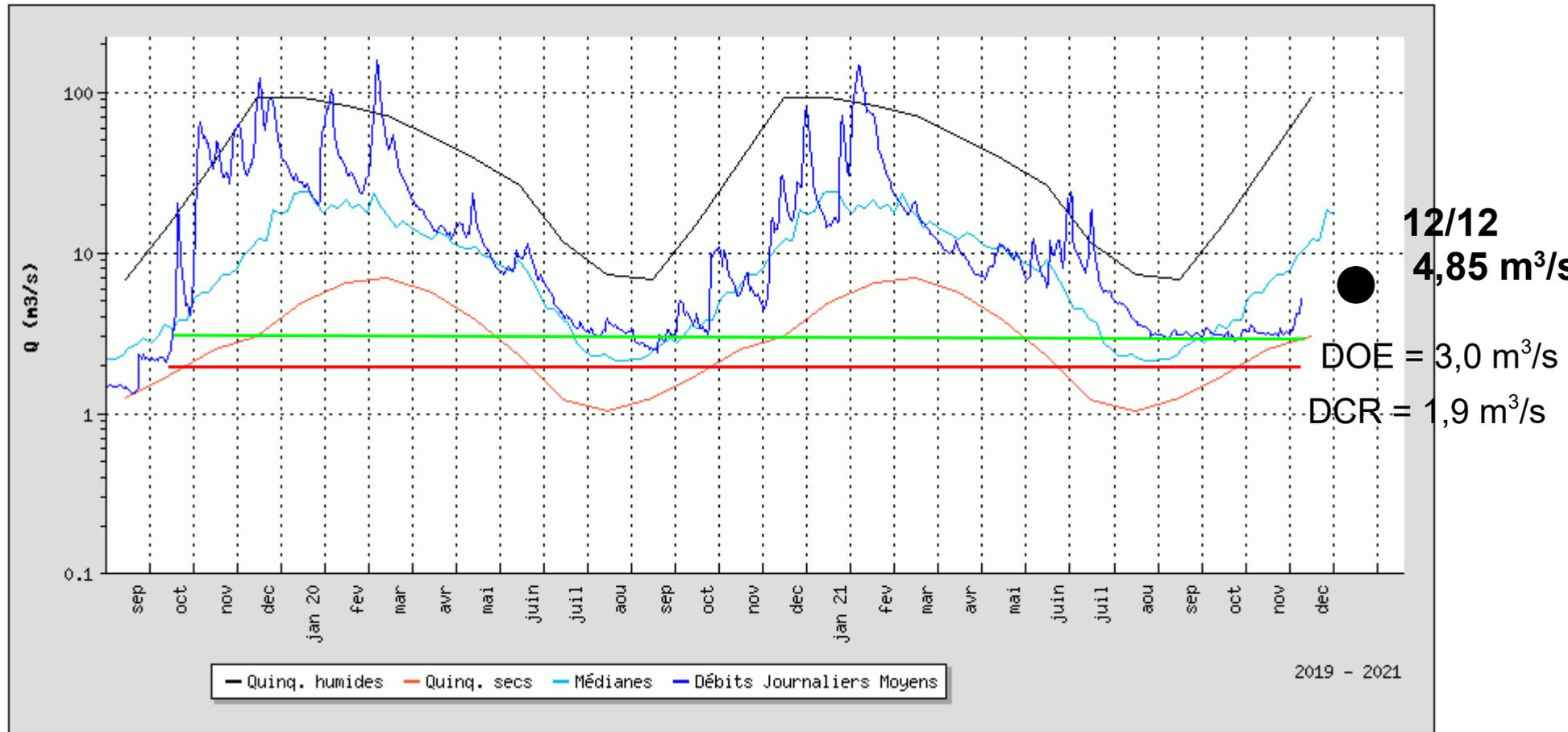
Mi-décembre, les niveaux sont au niveau de la quinquennale sèche.

La Clouère à Château-Larcher



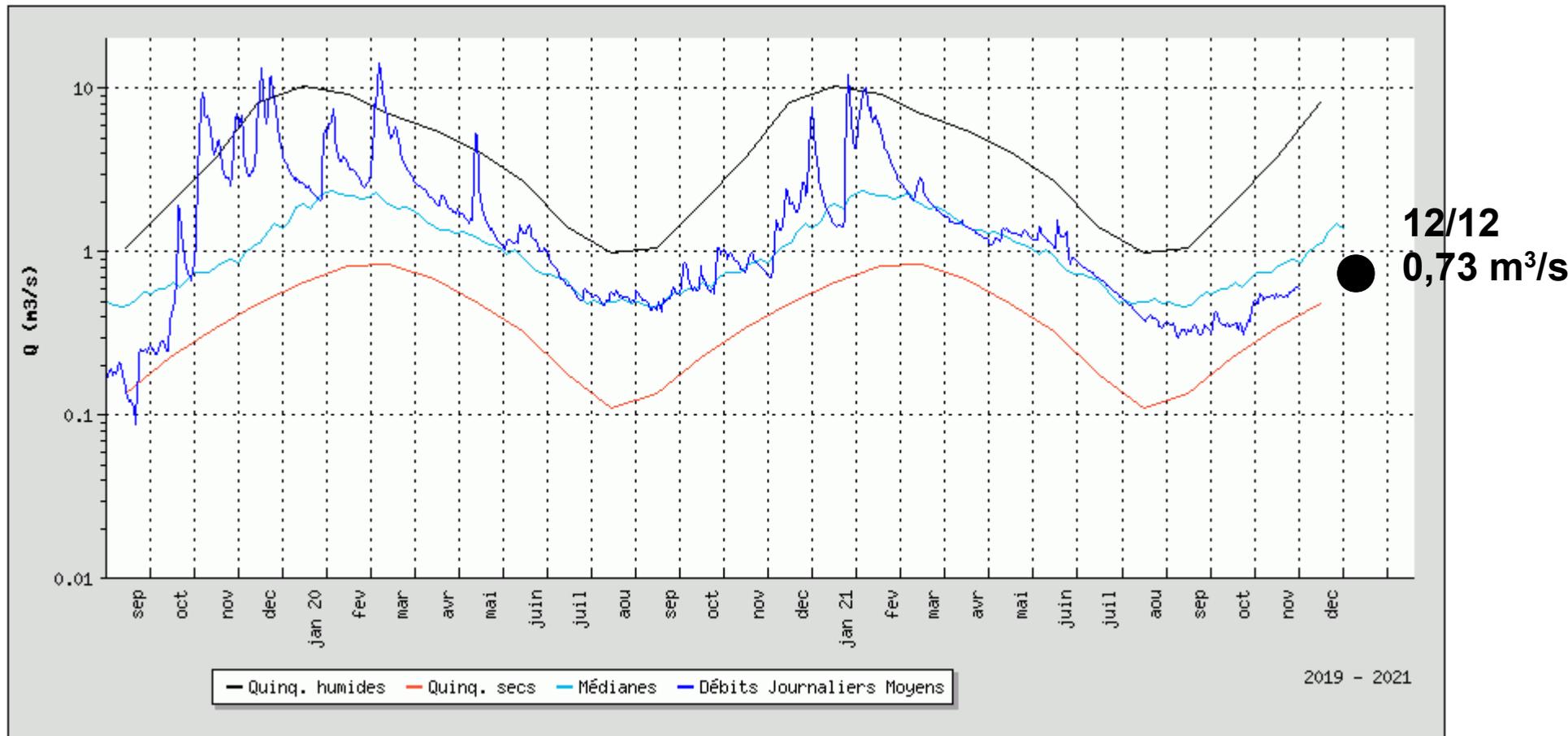
Début février, les débits restent proches de la médiane et présentent, au mois de mai, des valeurs légèrement supérieures à celle-ci. Après l'étiage, les débits reviennent en dessous de la médiane.

Le Clain à Poitiers - Pont Neuf (CI)



Débits actuellement sous la médiane.

L'Auxance à Quinçay



A partir de début mars, les débits mesurés fluctuent autour de la normale. Début août, les débits passent en dessous de la normale. Mi-décembre, les débits se situent au niveau de la quinquennale sèche.

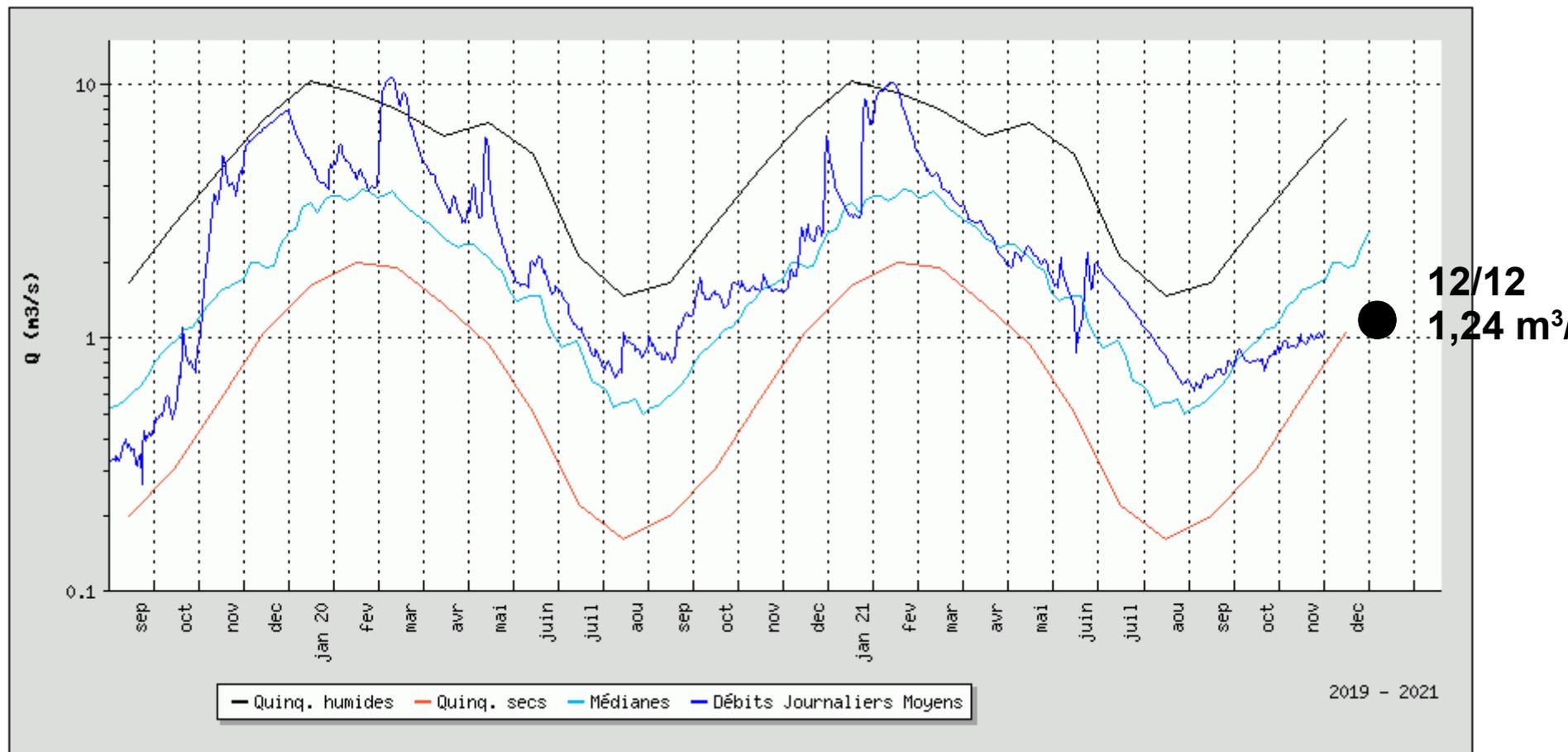


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

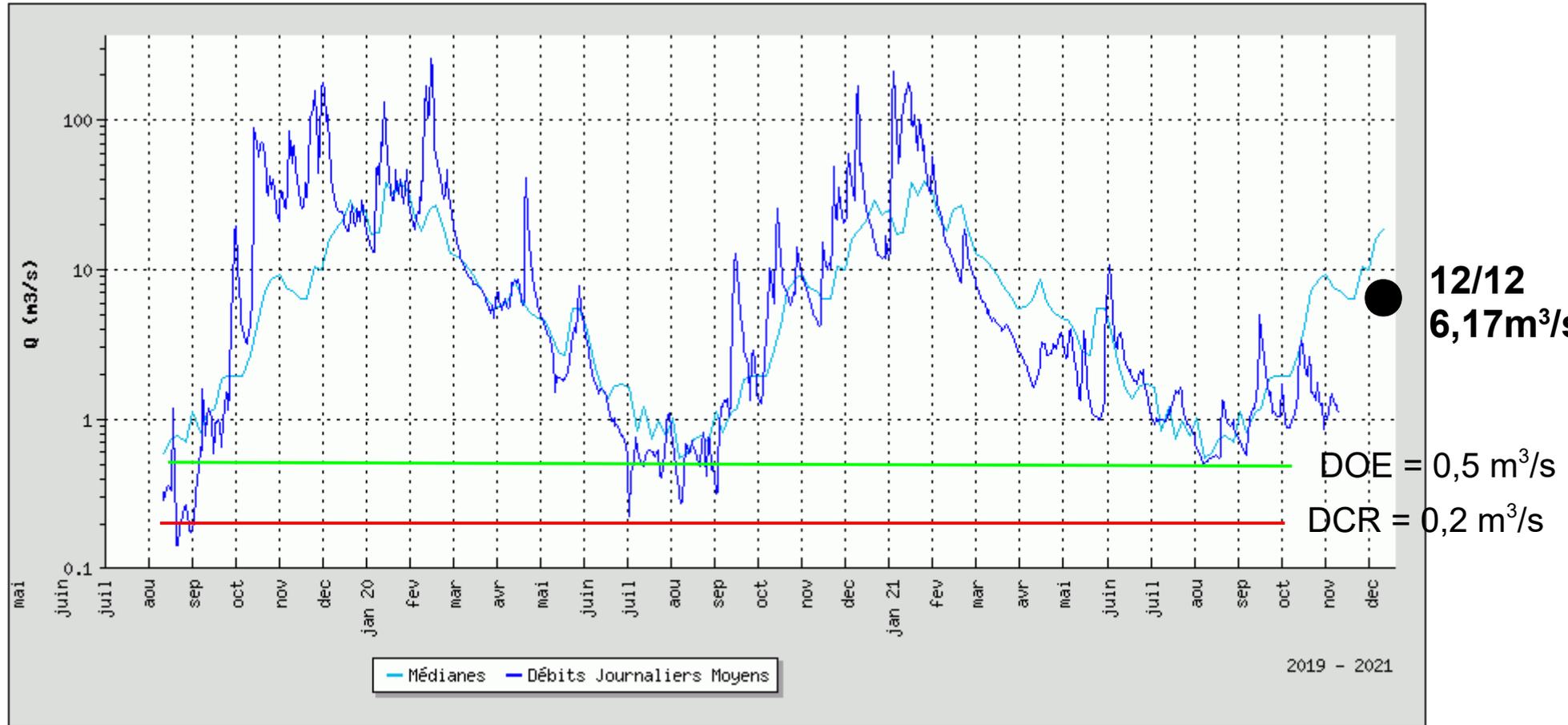
Bassin du Thouet

La Dive du Nord à Pouançay



Dès le mois de mars, les débits sont restés proches de la normale, puis se sont maintenus au dessus de la normale pendant l'été. Mi-décembre, les débits sont en dessous de la quinquennale sèche.

Le Thouet à Montreuil-Bellay (Tht)





PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Synthèse

L'étiage 2021 paraît moins marqué que les précédents étiages.

La sortie d'étiage est plus lente qu'en 2020.

Pour les débits fin novembre :

- Vienne : débits au dessus ou égaux à la médiane
 - Gartempe : débits au dessus et égaux à la médiane
 - Clain et affluents : Débits en dessous de la médiane ou en dessous de la quinquennale sèche (la Vonne)
 - Thouet et Dive du Nord : débits en dessous de la quinquennale sèche (Dive)
-

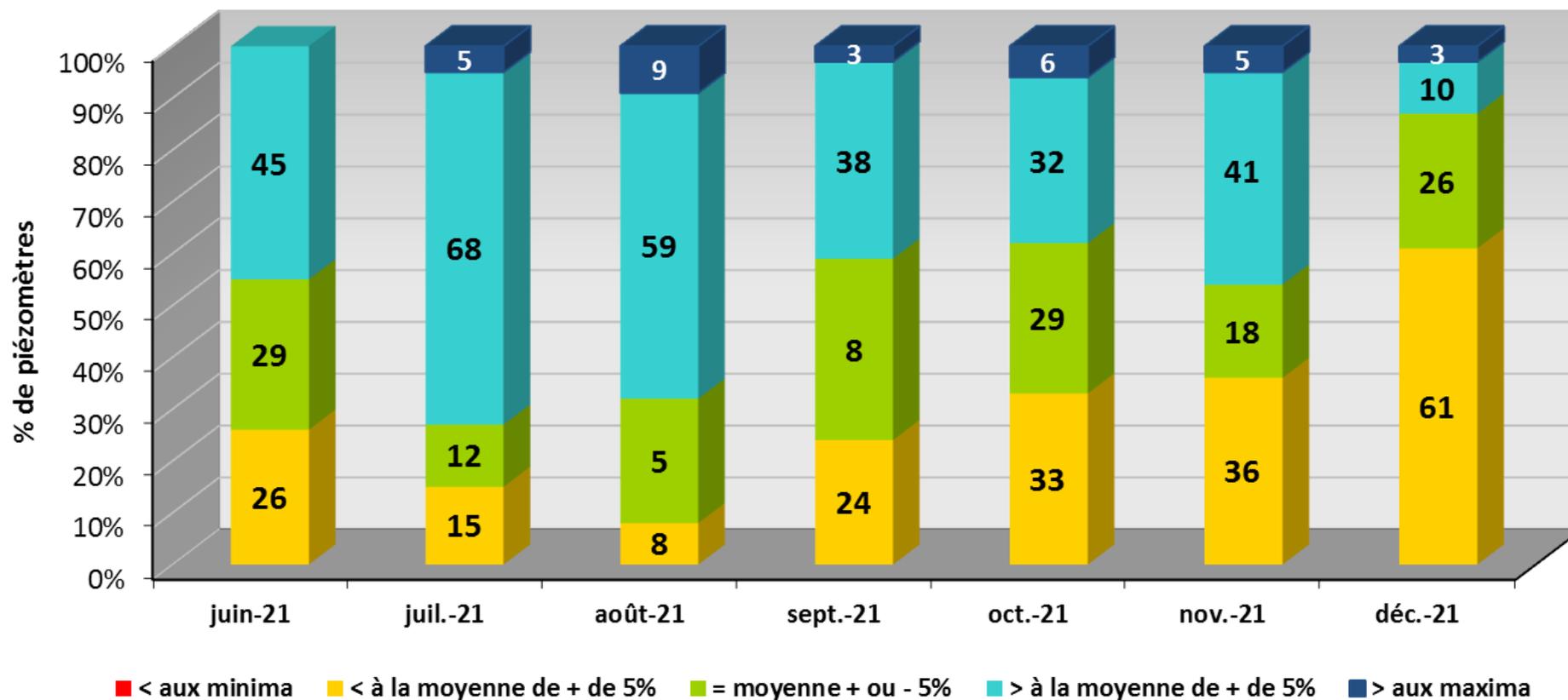
Comité ressource « eau quantité » du 14/12/2021

Partie n°1

Bilan de la ressource et observation des milieux

Bilan piézométrique présenté par ARB NA

Evolution des nappes de la Vienne de fin juin au 9/12/2021

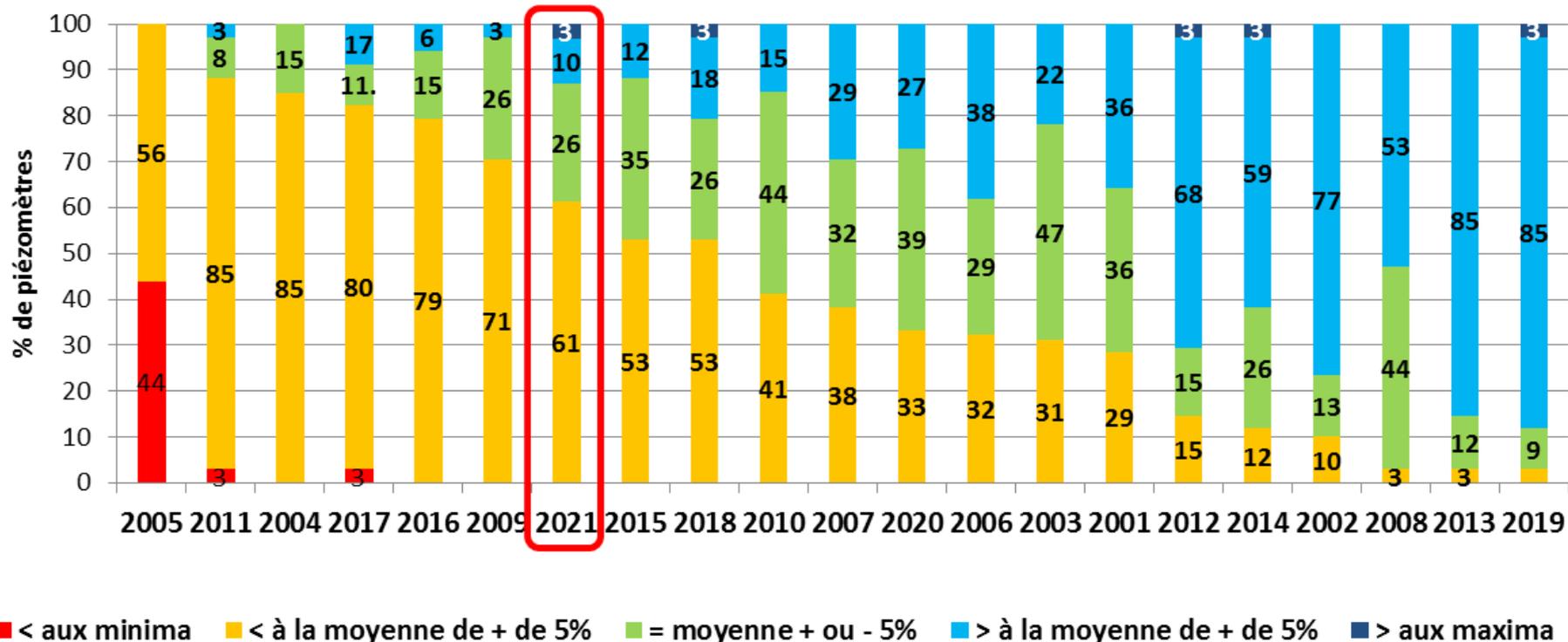


- Situation plutôt satisfaisante de juin à septembre (majorité \geq moyenne)
- Dégradation de la situation ensuite en l'absence de pluie; pas d'amorce de recharge
- Le 9/12/21, **61%** des niveaux **< moyenne** (19 piézomètres), et 39% sont \geq moyenne (12 piézomètres)

Situation des nappes en Vienne fin décembre de 2001 à 2020, et le 9/12/21

(% calculés / totalité historique jusqu'en 2020, de chaque piézomètre, en enlevant l'année considérée)

Données source : Région Nouvelle-Aquitaine, traitement ARB-NA



- La situation au **9/12/2021**, se situe au **7^{ème}** rang des années les moins favorables depuis 2001 à fin décembre

Profil 2002 – 2021 de la station BONNARDELIERE

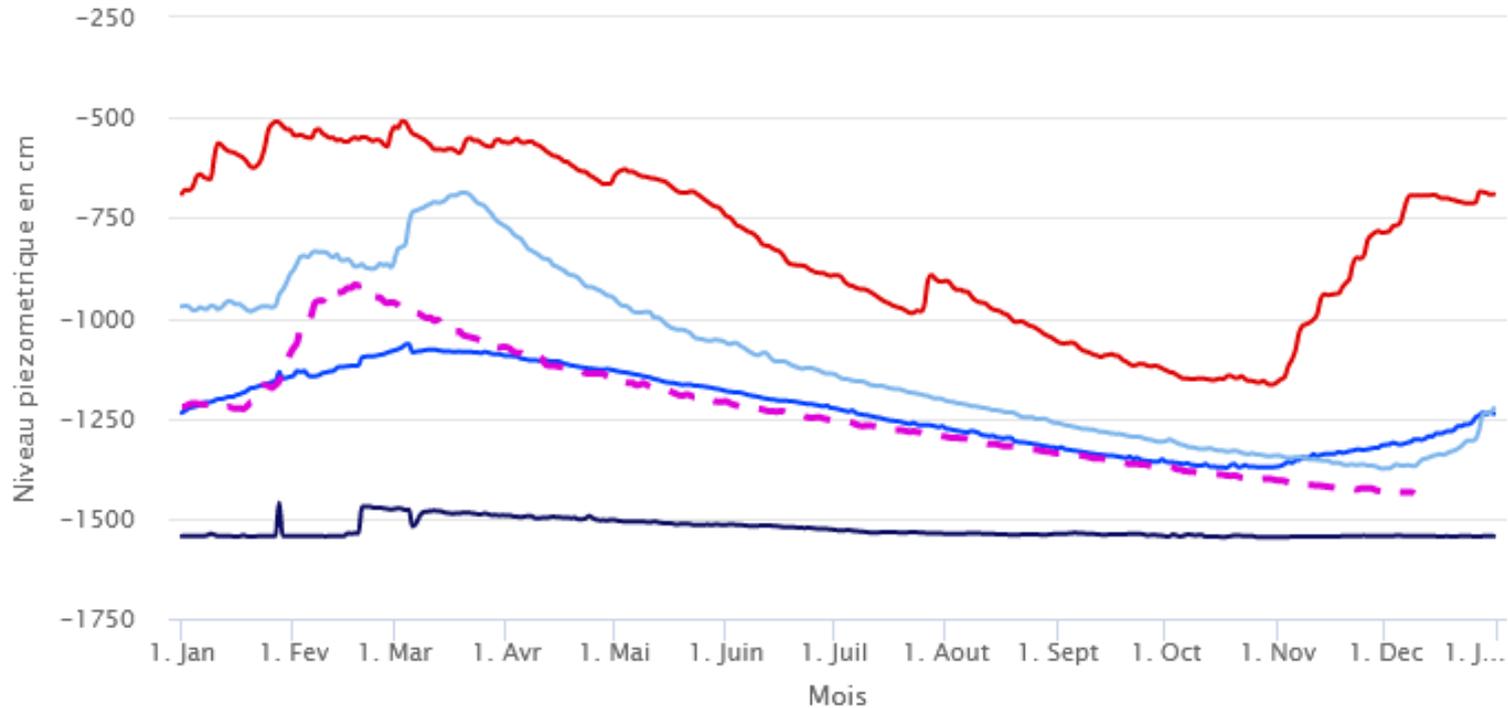
Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| — Min 2002 – 2021 | — Max 2002 – 2021 |
| — Moyenne interannuelle 2002 – 2021 | — 2021 |
| — Mediane 2002 – 2021 | — Quinquennale Humide 2002 – 2021 |
| — Quinquennale Seche 2002 – 2021 | — Decennale Humide 2002 – 2021 |
| — Decennale Seche 2002 – 2021 | — Alerte 1 |
| — Alerte 2 | — Alerte 4 (Coupure) |
| — 2020 | |

Profil 1998 – 2021 de la station CAGNOCHE

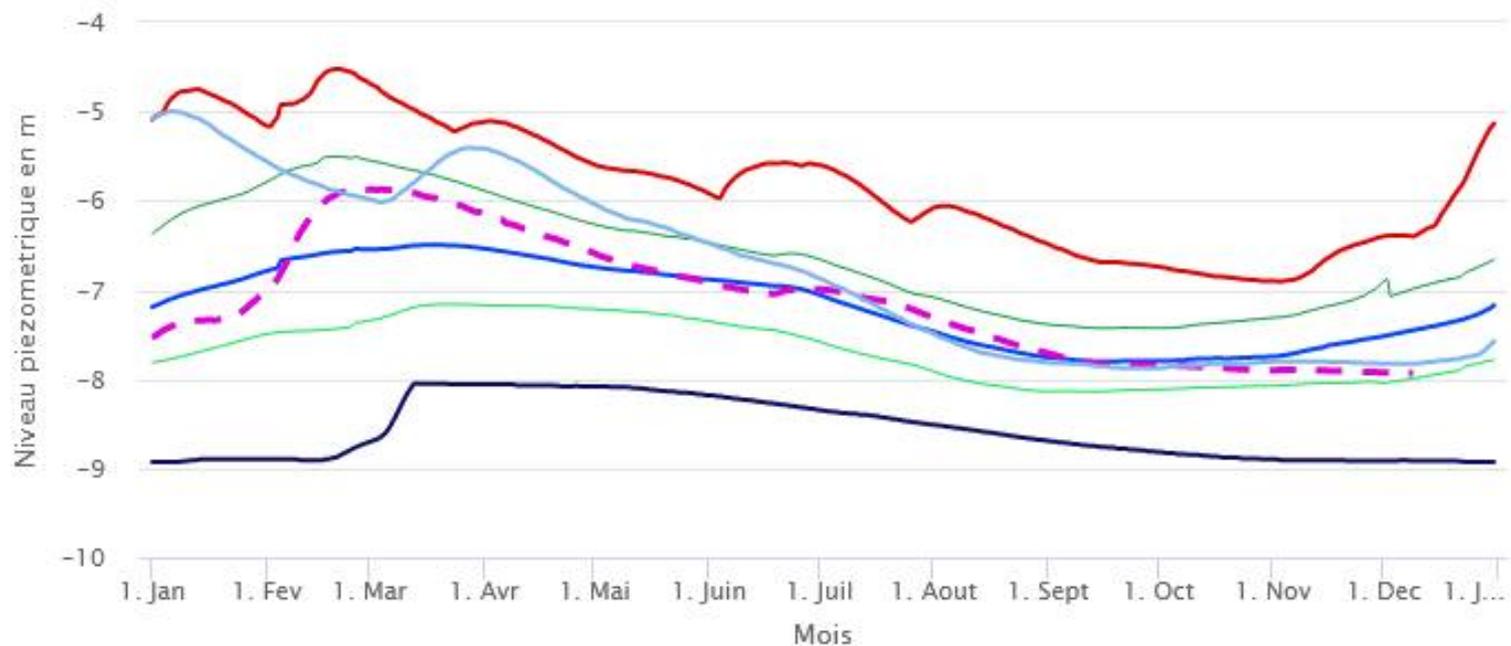
Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



- Min 1998 – 2021
- Moyenne interannuelle 1998 – 2021
- Mediane 1998 – 2021
- Alerte 2
- 2020
- Max 1998 – 2021
- 2021
- Alerte 1
- Alerte 4 (Coupure)

Profil 1994 – 2021 de la station CHABOURN

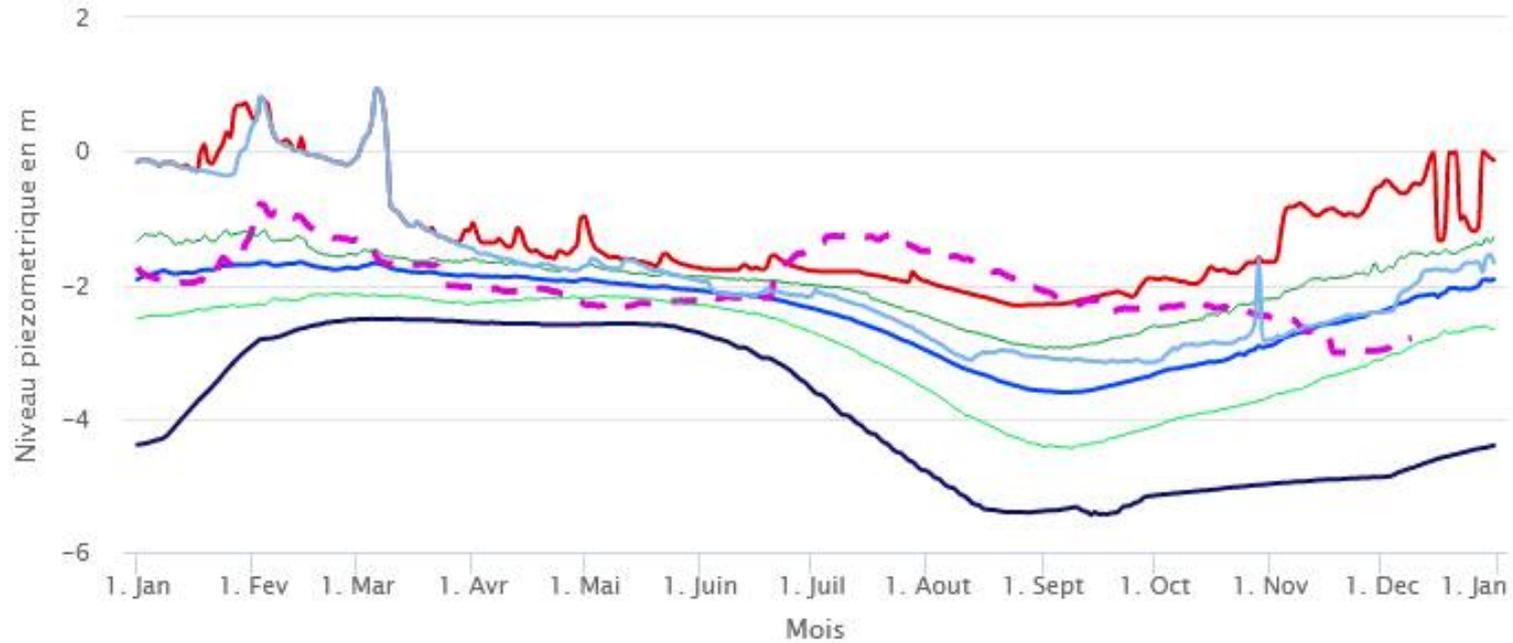
Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



- Min 1994 – 2021
- Moyenne interannuelle 1994 – 2021
- Mediane 1994 – 2021
- Quinquennale Humide 1994 – 2021
- Quinquennale Seche 1994 – 2021
- Decennale Humide 1994 – 2021
- Alerte 1
- Alerte 2
- Alerte 4 (Coupure)
- Max 1994 – 2021
- 2021
- 2020

Profil 1987 - 2021 de la station COUHE1

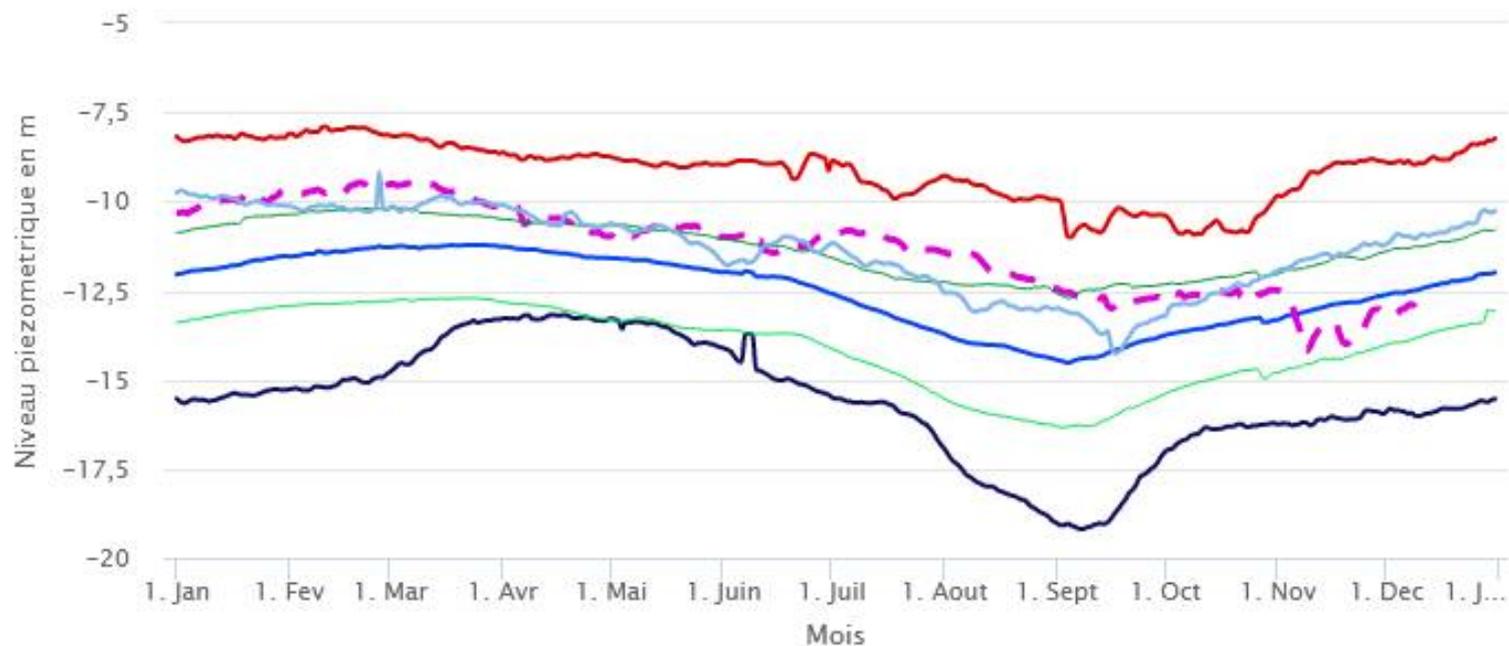
Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



- Min 1987 - 2021
- Moyenne interannuelle 1987 - 2021
- Mediane 1987 - 2021
- Quinquennale Humide 1987 - 2021
- Decennale Humide 1987 - 2021
- Alerte 1
- Alerte 2
- Alerte 4 (Coupure)
- Max 1987 - 2021
- 2021
- 2020

Profil 1994 – 2021 de la station CUHONI

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



- Min 1994 – 2021
- Moyenne interannuelle 1994 – 2021
- Mediane 1994 – 2021
- Quinquennale Seche 1994 – 2021
- Decennale Seche 1994 – 2021
- Alerte 2
- Alerte 4 (Coupure)
- 2020
- Max 1994 – 2021
- 2021
- Quinquennale Humide 1994 – 2021
- Decennale Humide 1994 – 2021
- Alerte 1

Profil 1994 – 2021 de la station CUHON2

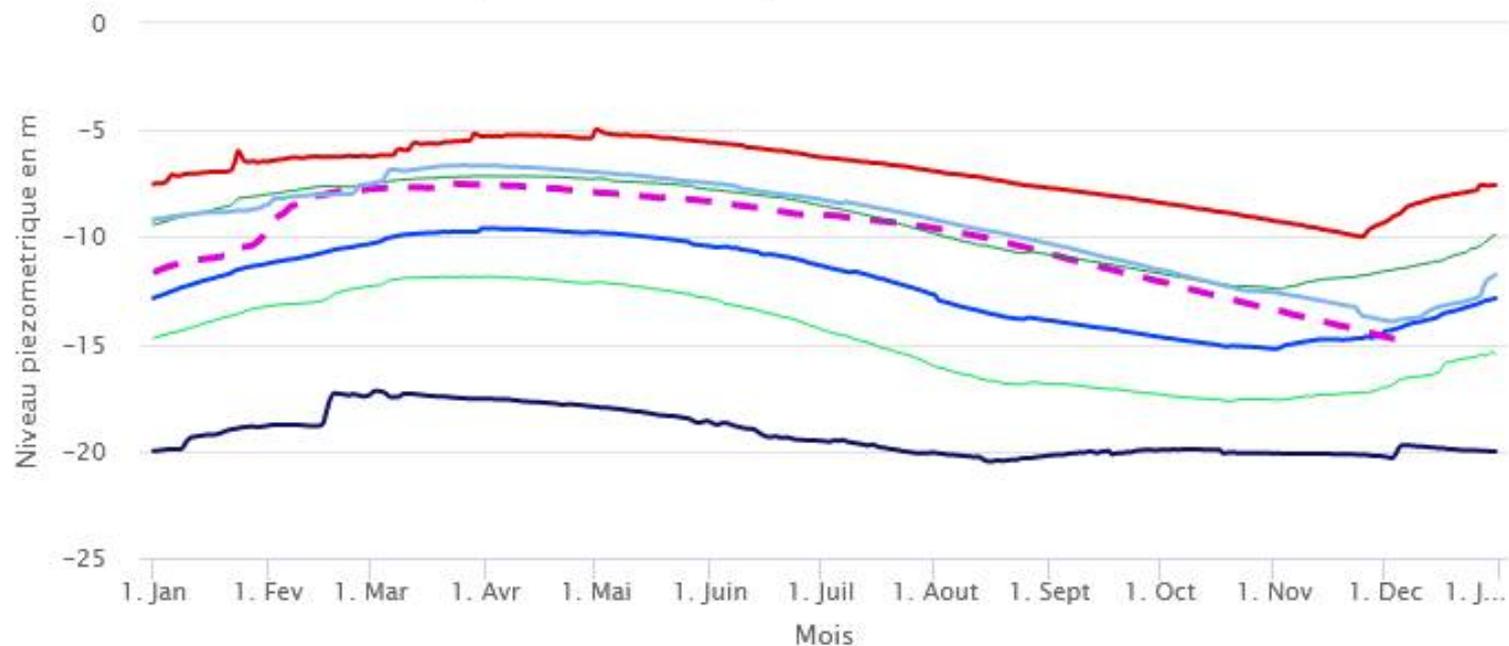
Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



- Min 1994 – 2021
- Moyenne interannuelle 1994 – 2021
- Mediane 1994 – 2021
- Quinquennale Seche 1994 – 2021
- Decennale Seche 1994 – 2021
- Alerte 2
- 2020
- Max 1994 – 2021
- 2021
- Quinquennale Humide 1994 – 2021
- Decennale Humide 1994 – 2021
- Alerte 1
- Alerte 4 (Coupure)

Profil 1994 – 2021 de la station STROMAIN

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



- Min 1994 – 2021
- Moyenne interannuelle 1994 – 2021
- Mediane 1994 – 2021
- Quinquennale Humide 1994 – 2021
- Decennale Humide 1994 – 2021
- Decennale Seche 1994 – 2021
- Alerte 1
- Alerte 2
- Alerte 4 (Coupure)
- Max 1994 – 2021
- 2021
- 2020

Profil 1993 – 2021 de la station LOURDINE

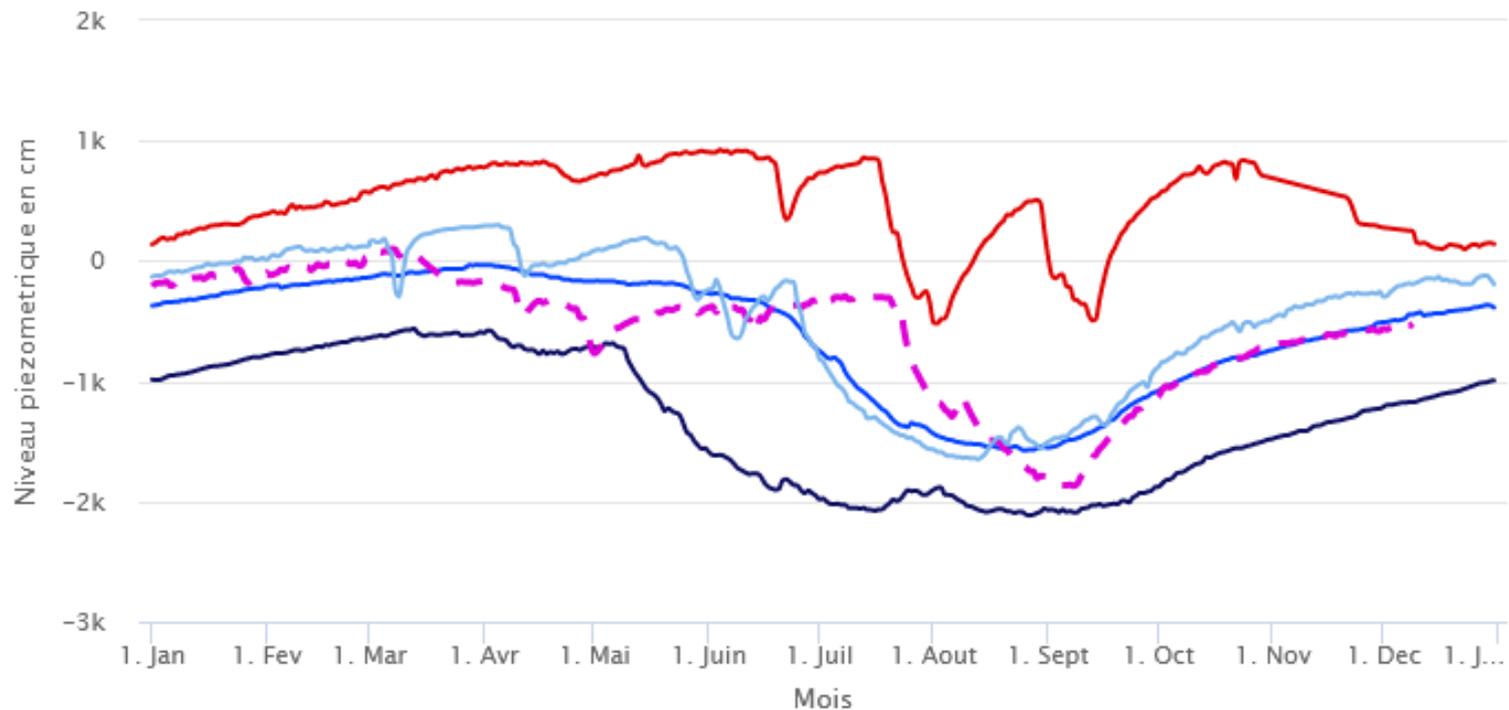
Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



- Min 1993 – 2021
- Moyenne interannuelle 1993 – 2021
- Mediane 1993 – 2021
- Quinquennale Seche 1993 – 2021
- Decennale Seche 1993 – 2021
- Alerte 2
- 2020
- Max 1993 – 2021
- 2021
- Quinquennale Humide 1993 – 2021
- Decennale Humide 1993 – 2021
- Alerte 1
- Alerte 4 (Coupure)

Profil 2001 – 2021 de la station FONTJOIS

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



- Min 2001 – 2021
- Moyenne interannuelle 2001 – 2021
- Mediane 2001 – 2021
- Alerte 1
- Alerte 2
- Alerte 4 (Coupure)
- 2021
- Max 2001 – 2021
- 2020

Profil 1999 – 2021 de la station PREILLE

Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



- Min 1999 – 2021
- Moyenne interannuelle 1999 – 2021
- Mediane 1999 – 2021
- Quinquennale Humide 1999 – 2021
- Quinquennale Seche 1999 – 2021
- Decennale Humide 1999 – 2021
- Decennale Seche 1999 – 2021
- Alerte 1
- Alerte 2
- Alerte 4 (Coupure)
- Max 1999 – 2021
- 2021
- 2020

Comité ressource « eau quantité » du 14/12/2021

Partie n°1

Bilan de la ressource et observation des milieux

Bilan réseau ONDE présenté par OFB 86



Bilan étiage 2021

suivi ONDE

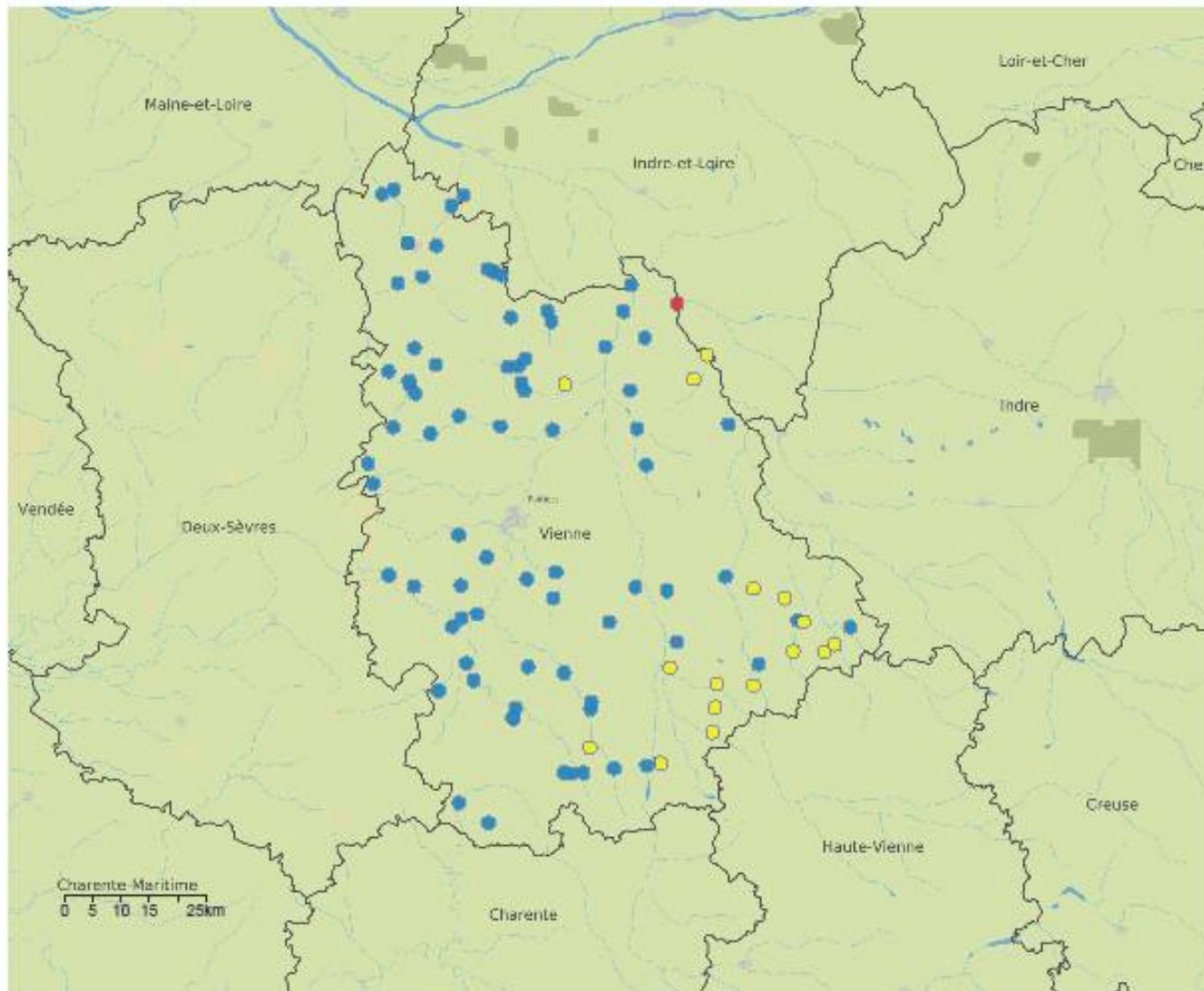
ONDE

- Observatoire National Des Etiages
- créé en 2012 par l'ONEMA
- 94 points dans la Vienne
- 1 passage le 25 du mois, entre mai et septembre : suivi usuel
- suivi complémentaire les autres mois et/ou plusieurs fois par mois selon les besoins et les demandes des partenaires

ONDE

- 4 niveaux d'observation :
 - écoulement visible
 - écoulement visible faible
 - écoulement non visible
 - assec

ONDE 26/04/2021



Modalités d'écoulement

- Ecoulement visible acceptable (77/94)
- Ecoulement visible faible (16/94)
- Ecoulement non visible (0/94)
- Assecs (1/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

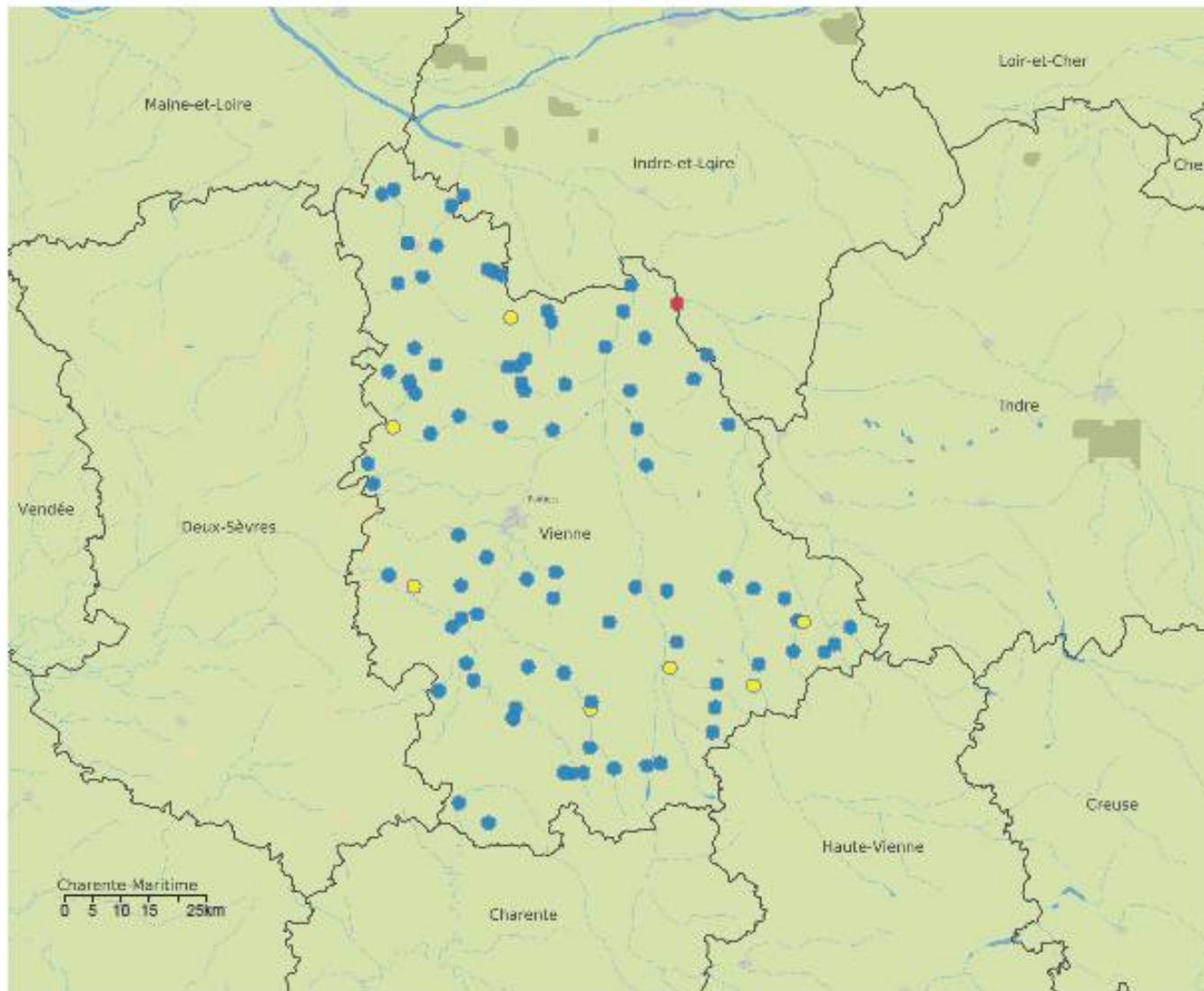
□ Départements

* ONDE : Observatoire National des Etages

Source: ONDE (OFB)
Fonds cartographiques: ©Natural Earth, BD Carto® - ©IGN - 2009
©OFB, 2021 - Date d'impression: 21/05/2021



ONDE 10/05/2021



Modalités d'écoulement

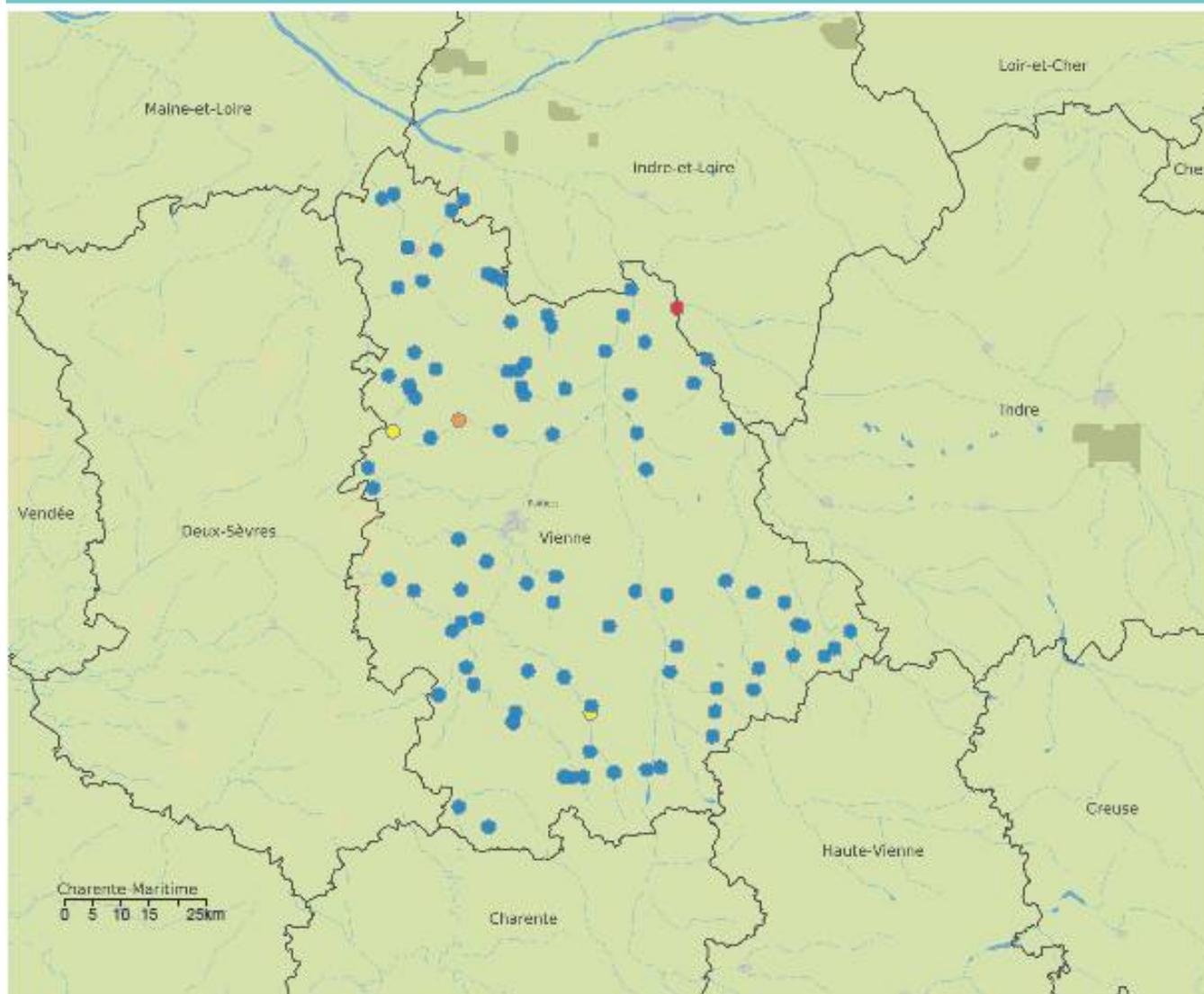
- Ecoulement visible acceptable (86/94)
- Ecoulement visible faible (7/94)
- Ecoulement non visible (0/94)
- Assecs (1/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

Indice départemental : 9.89

Départements

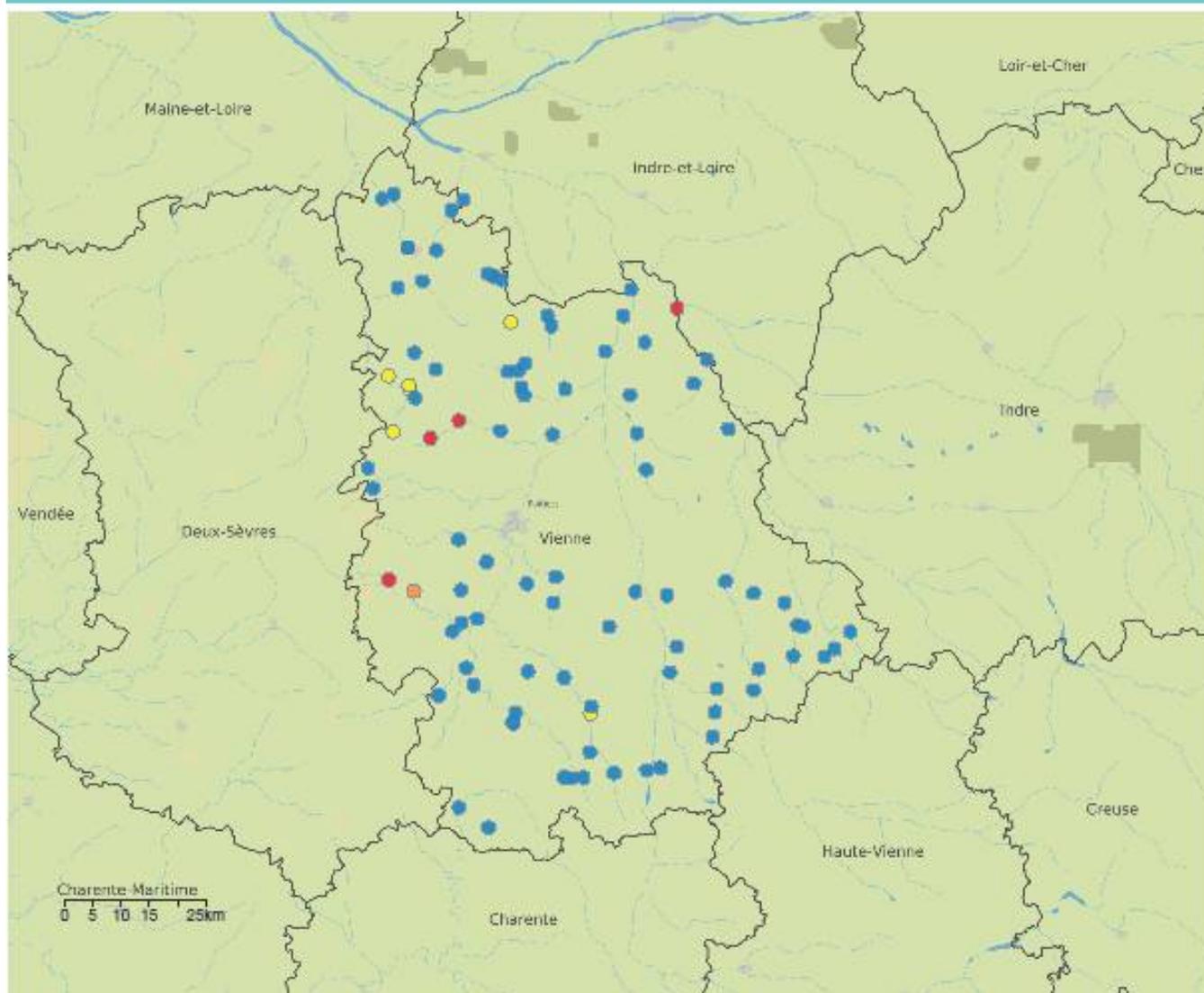
* ONDE : Observatoire National des Etangs

ONDE du 25 mai 2021



* ONDE : Observatoire National des Etages

ONDE du 26 juillet



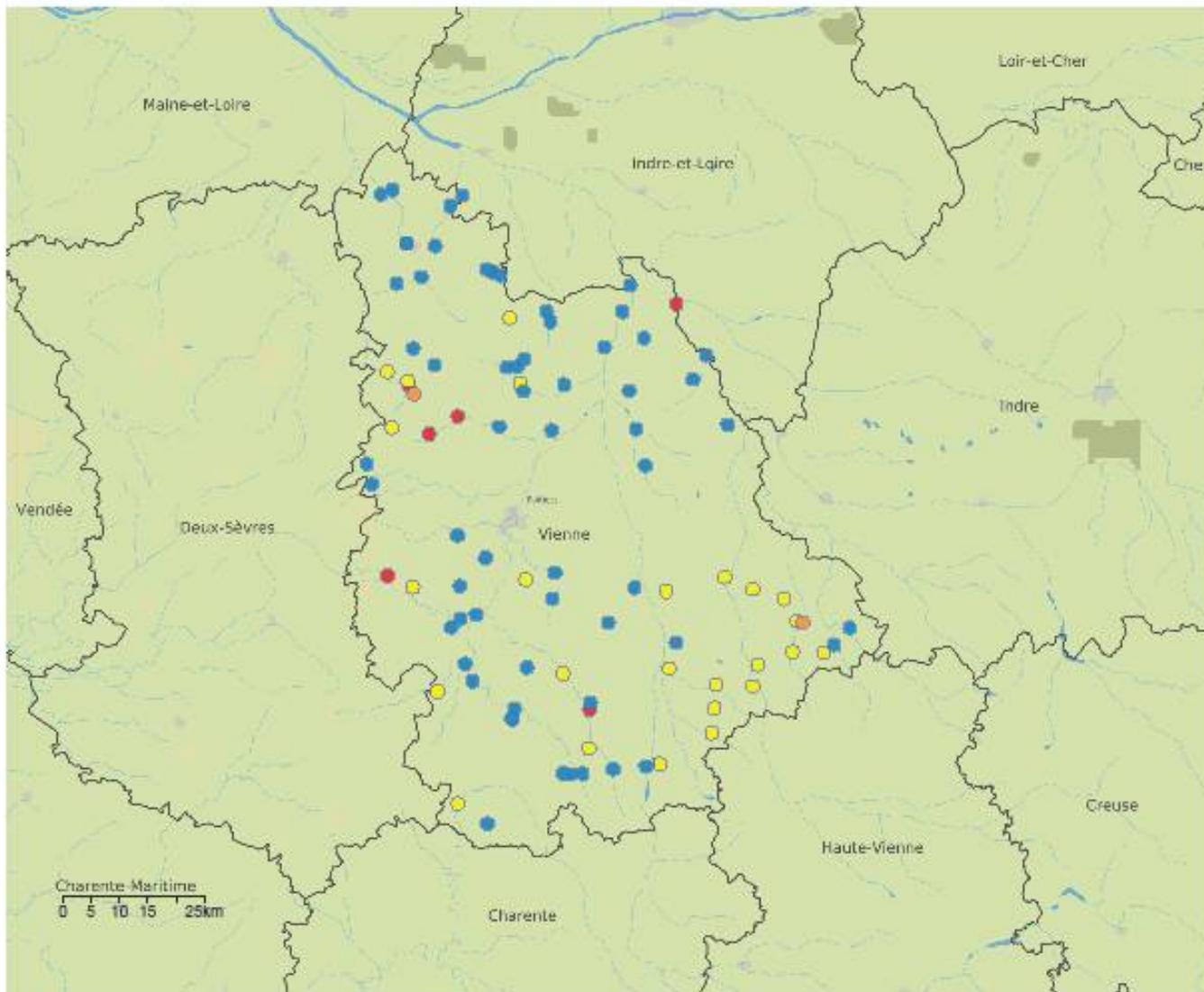
Modalités d'écoulement

- Ecoulement visible acceptable (83/94)
- Ecoulement visible faible (6/94)
- Ecoulement non visible (1/94)
- Assecs (4/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

□ Départements

* ONDE : Observatoire National des Etages

ONDE du 25 août



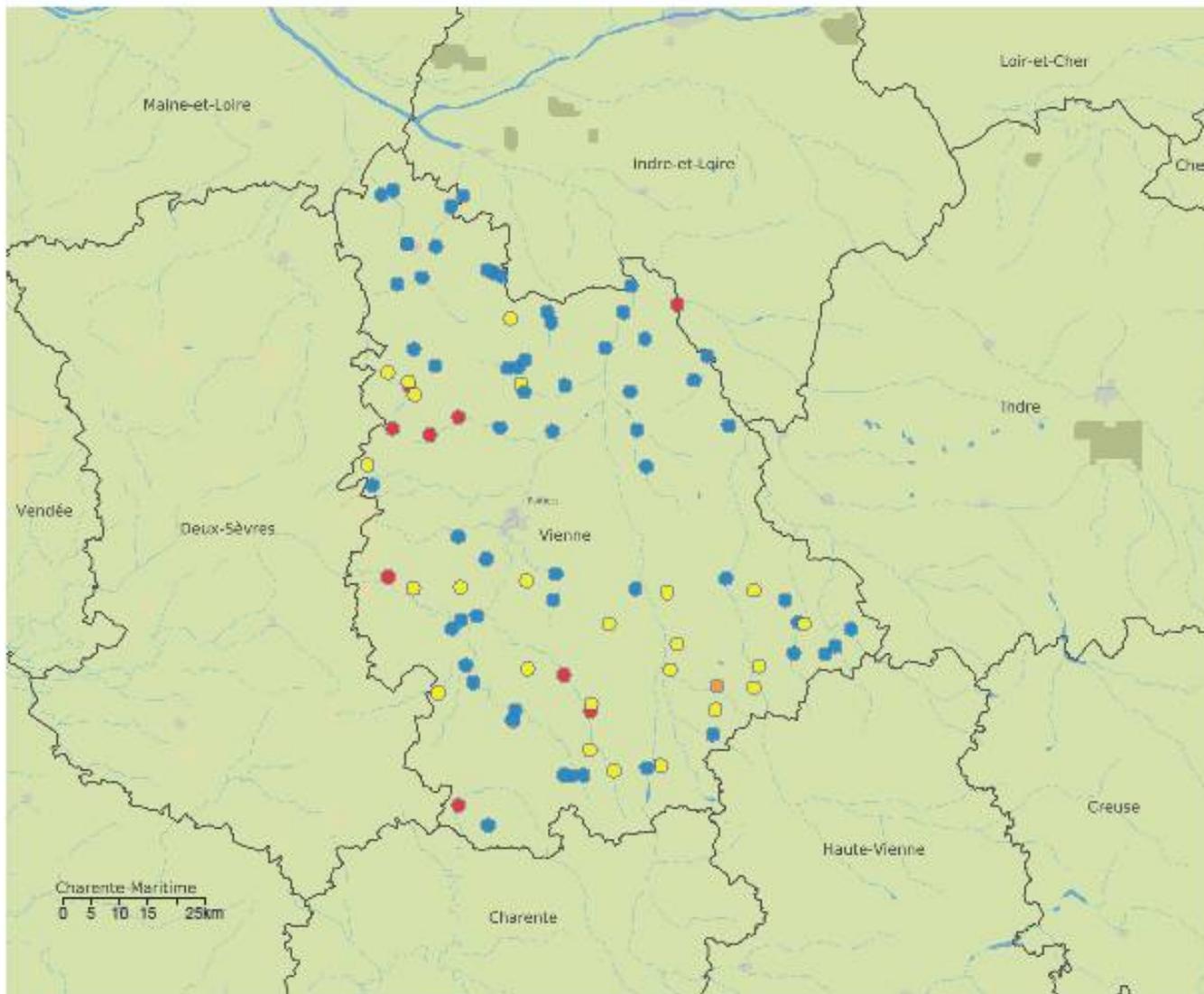
Modalités d'écoulement

- Écoulement visible acceptable (81/94)
- Écoulement visible faible (25/94)
- Écoulement non visible (2/94)
- Assecs (8/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

□ Départements

* ONDE : Observatoire National des Etangs

ONDE du 24 septembre



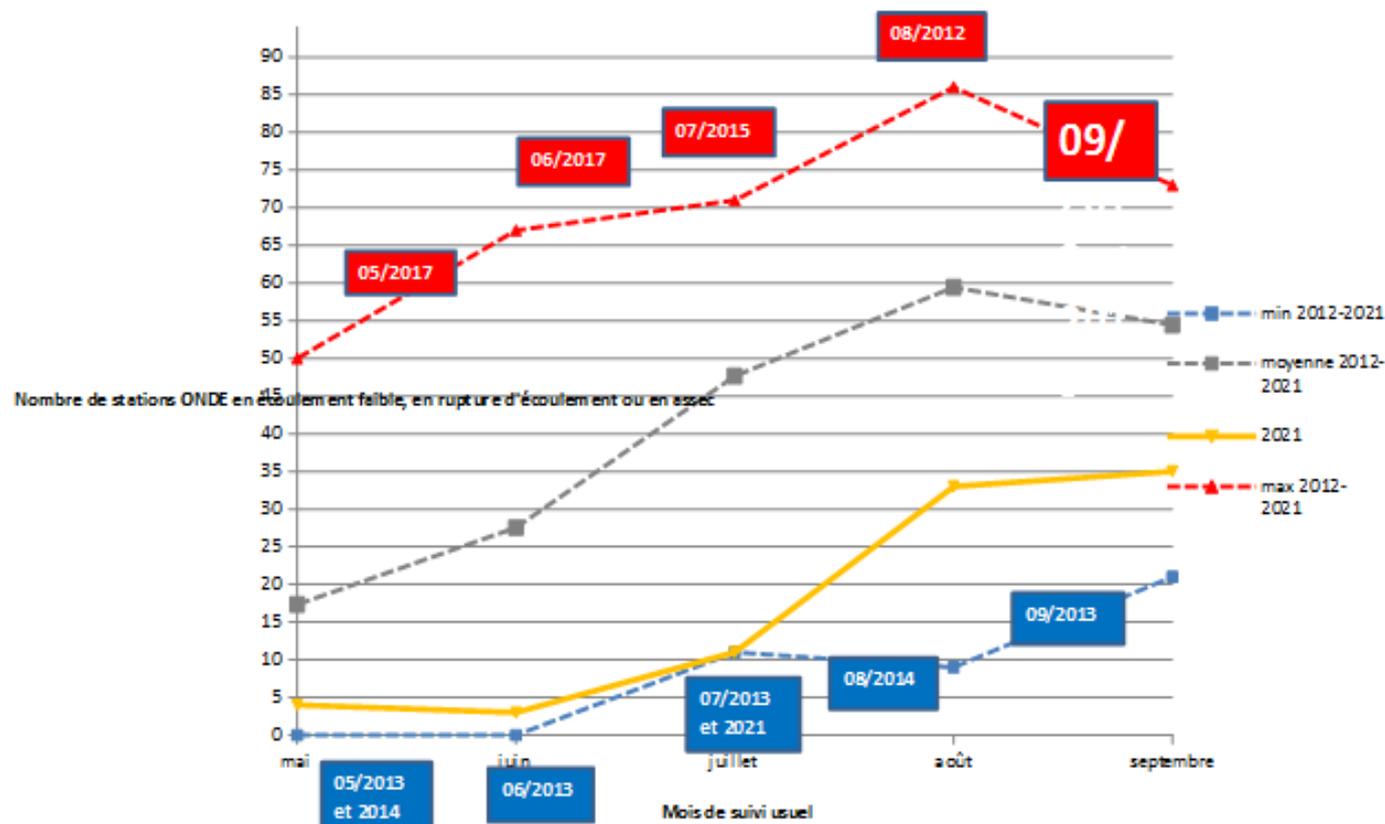
Modalités d'écoulement

- Ecoulement visible acceptable (50/94)
- Ecoulement visible faible (25/94)
- Ecoulement non visible (1/94)
- Assecs (9/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

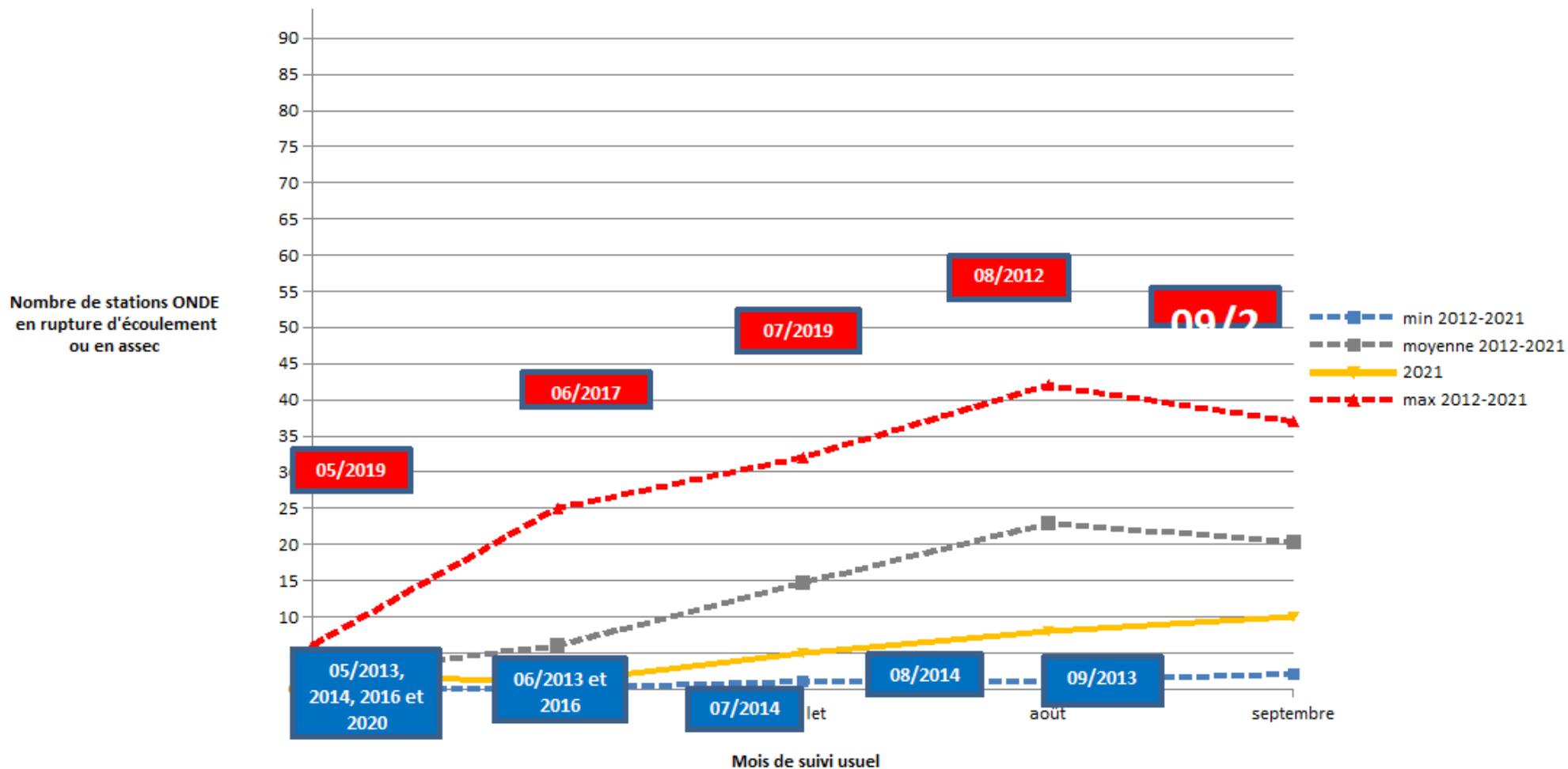
□ Départements

* ONDE : Observatoire National des Etages

Evolution du nombre de stations ONDE avec des difficultés d'écoulement à l'échelle de la Vienne - 94 stations



Evolution du nombre de stations ONDE ne présentant pas d'écoulement à l'échelle de la Vienne - 94 stations



bilan 2021

- étiage marqué dès avril
- puis beaucoup de précipitations jusqu'à la mi-juillet, d'où un maintien correct des niveaux d'eau pendant l'été
- par contre, peu de précipitations depuis août, d'où un étiage qui se prolonge encore en décembre

Partie n°2 Bilan des mesures prises durant l'été 2021

Bilan des mesures de limitation des usages de l'eau en 2021

31 arrêtés préfectoraux de limitation ou d'interdiction des prélèvements d'eau (36 en 2020, 76 en 2019, 37 en 2018, 64 en 2017)

- 20 mesures d'alerte
- 17 mesures d'alerte renforcée
- 3 mesures de coupure
- 3 levées d'alerte en fin de printemps et 2 levées d'alerte d'été

====> Arrêtés pris dès le franchissement des seuils 2 jours consécutifs (conformément aux délais fixés dans les arrêtés-cadres).

Ces arrêtés concernent tous les usages : irrigation agricole, mais aussi les autres usages avec prélèvements en milieux naturels (arrosage de pelouse, jardins, espaces sportifs, lavage de véhicules, etc...) intégrés depuis 2021 dans la gestion par bassins et sous-bassins.

Bilan des mesures de limitation des usages de l'eau en 2021

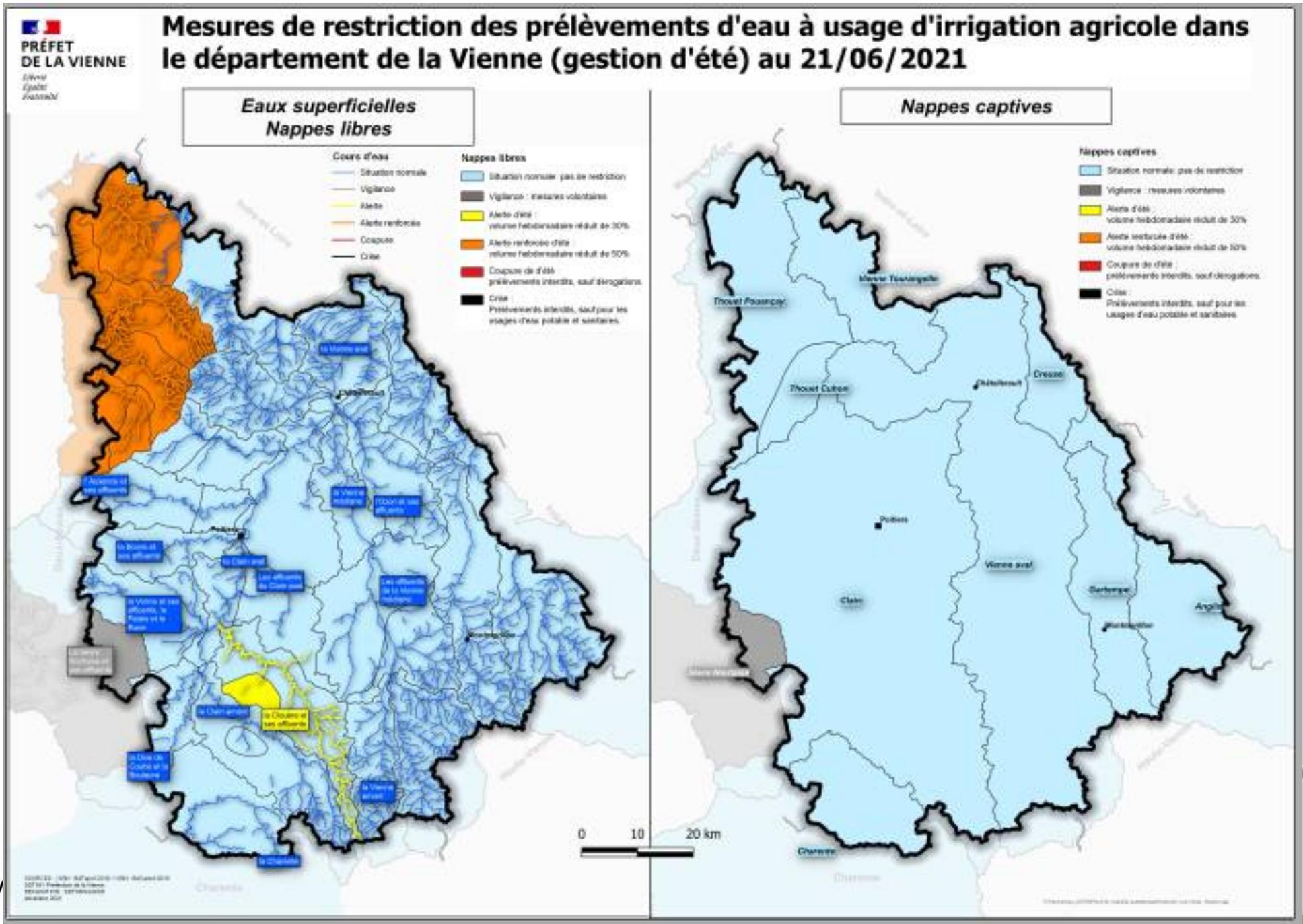
Seuls les prélèvements à partir du réseau d'eau potable, les remplissages de plan d'eau, et les manœuvres de vannes sur cours d'eau sont restés en gestion départementale pour l'année 2021.

En 2021, il n'y a pas eu de mesures de limitation pour les prélèvements à partir du réseau d'eau potable => actions de communication et de sensibilisation des usagers.

Interdiction des remplissages de plan d'eau et manœuvres de vannes

- À compter du 02 août 2021 jusqu'au 31 octobre 2021.
- Prolongation durant le mois de novembre, puis pour décembre 2021, en raison de la poursuite de l'étiage automnale et de la faible pluviométrie.

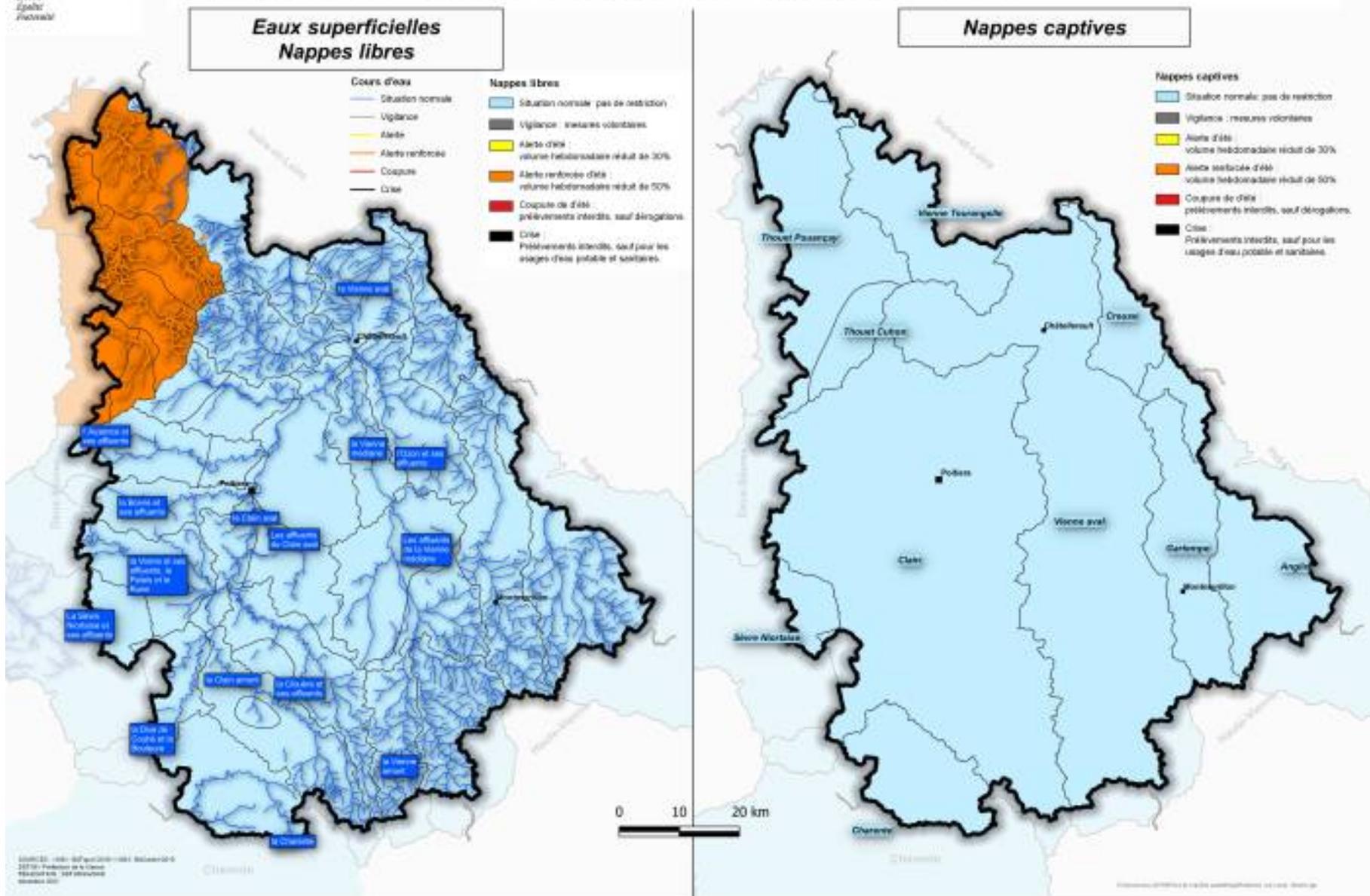
Au début de l'été, les 3/4 du départements sont au-dessus des seuils de gestion. Seule la Dive du nord est en alerte renforcée et la Clouère en alerte.



et

Les pluies de fin juin permettent à la Clouère remonter son débit au-dessus du seuil d'alerte.

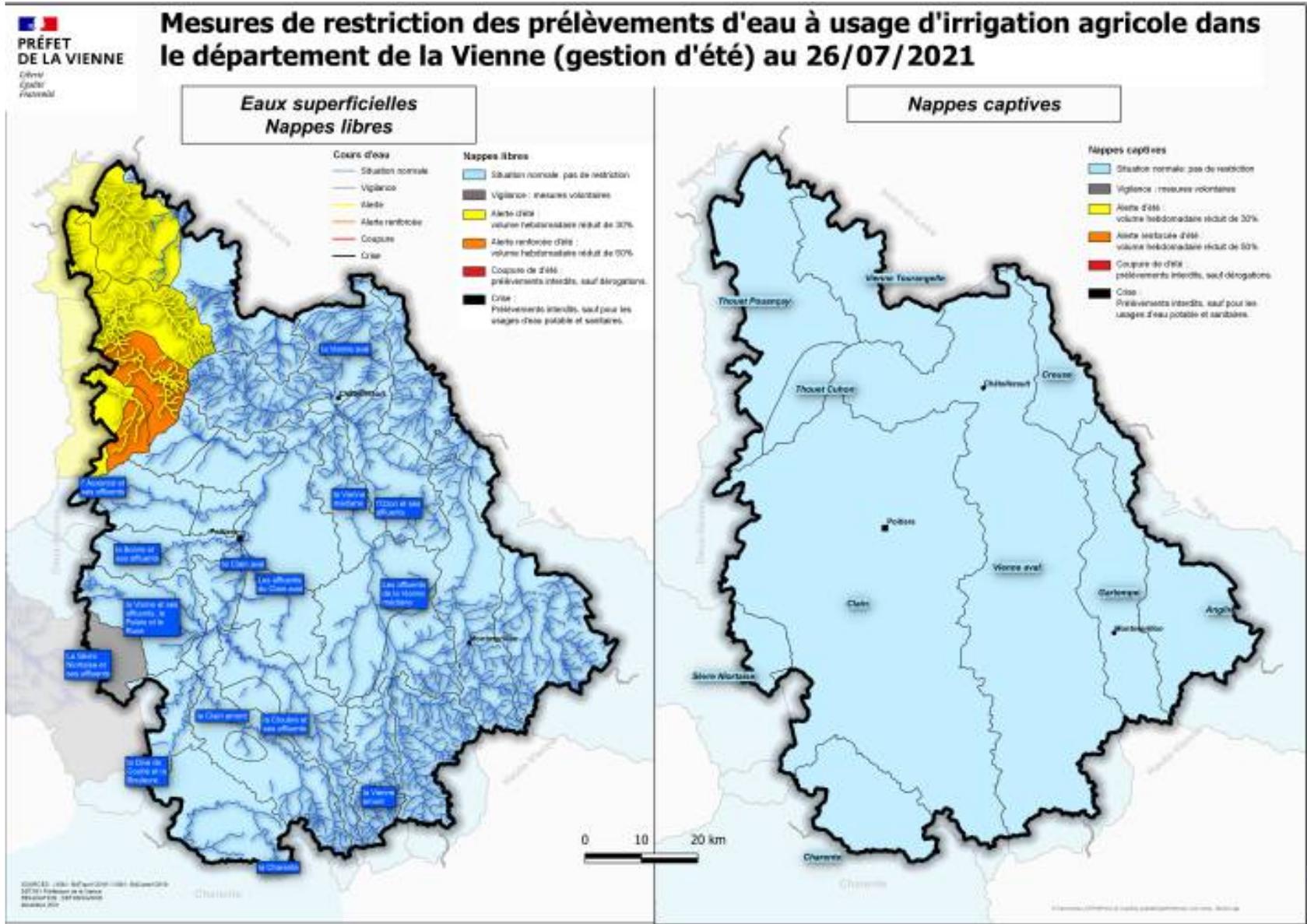
Mesures de restriction des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole dans le département de la Vienne (gestion d'été) au 28/06/2021



met

DISPONIBLE

Les pluies de juillet permettent à la Dive du Nord aval de sortir de l'alerte renforcée.

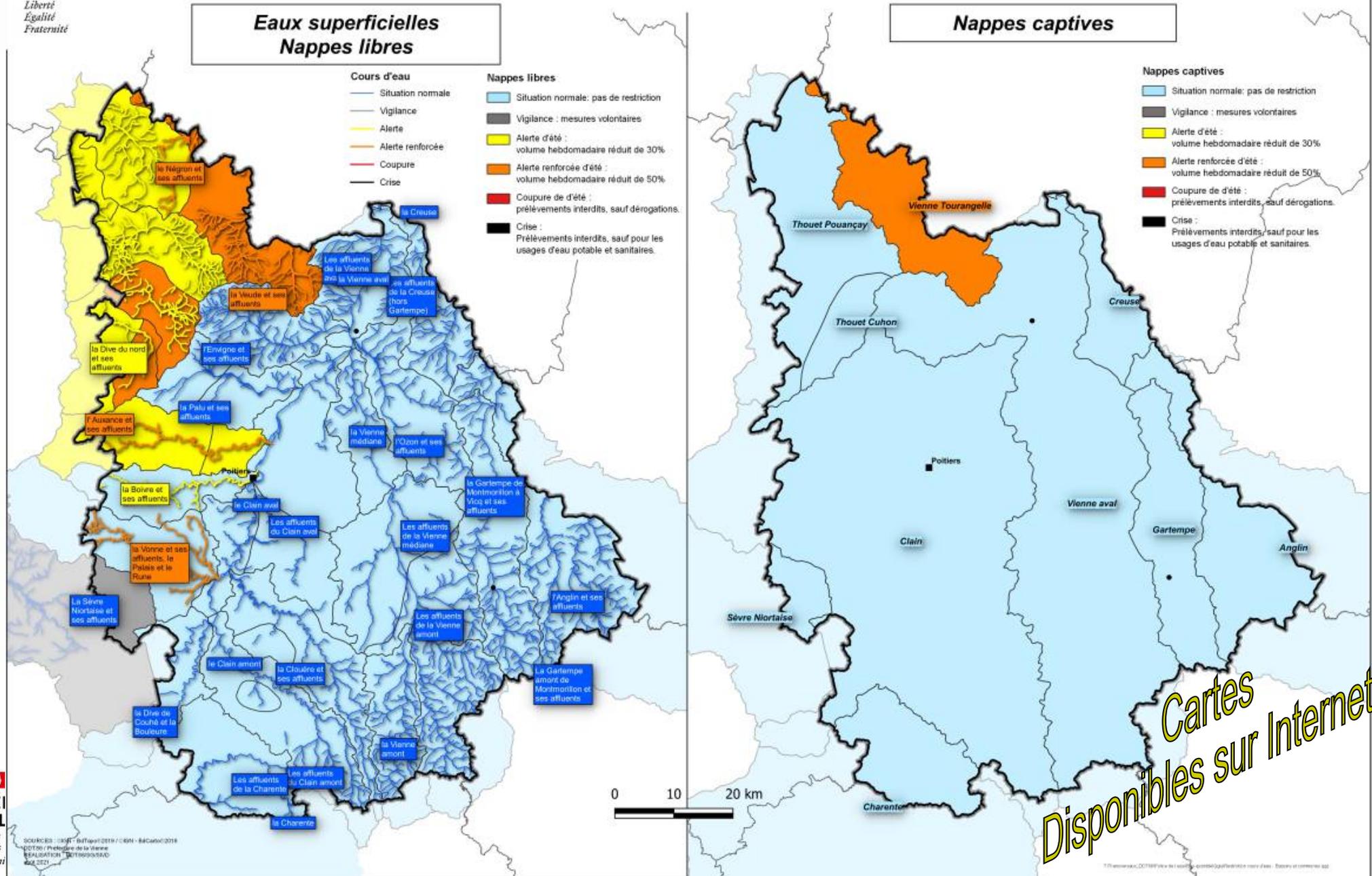


Internet

Disponibles sur

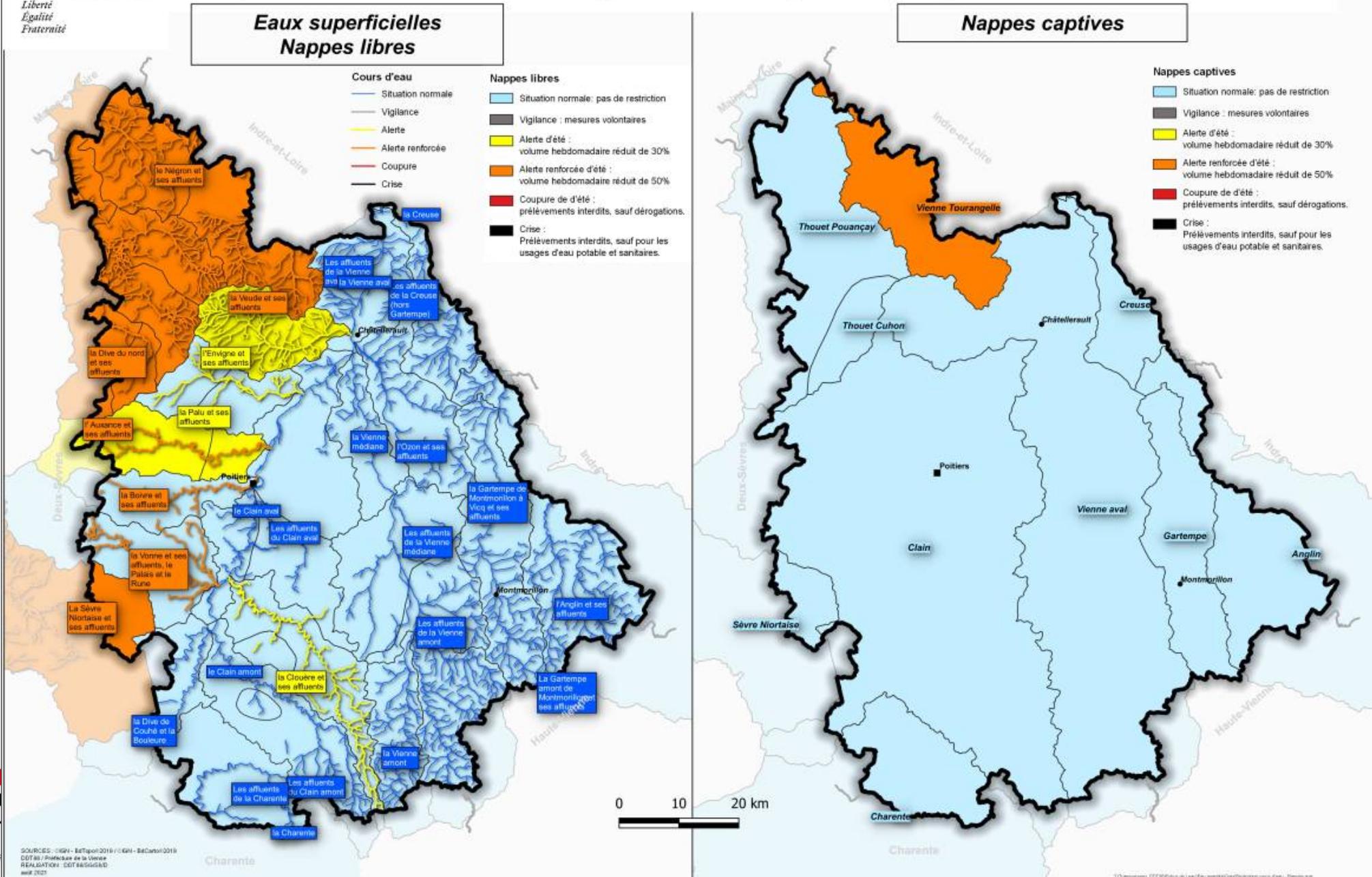
A la mi-août, l'Auxances franchit l'alerte renforcée, ainsi que le bassin de la Veude et du Négron au nord du département.

Mesures de restriction des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole dans le département de la Vienne (gestion d'été) au 16/08/2021



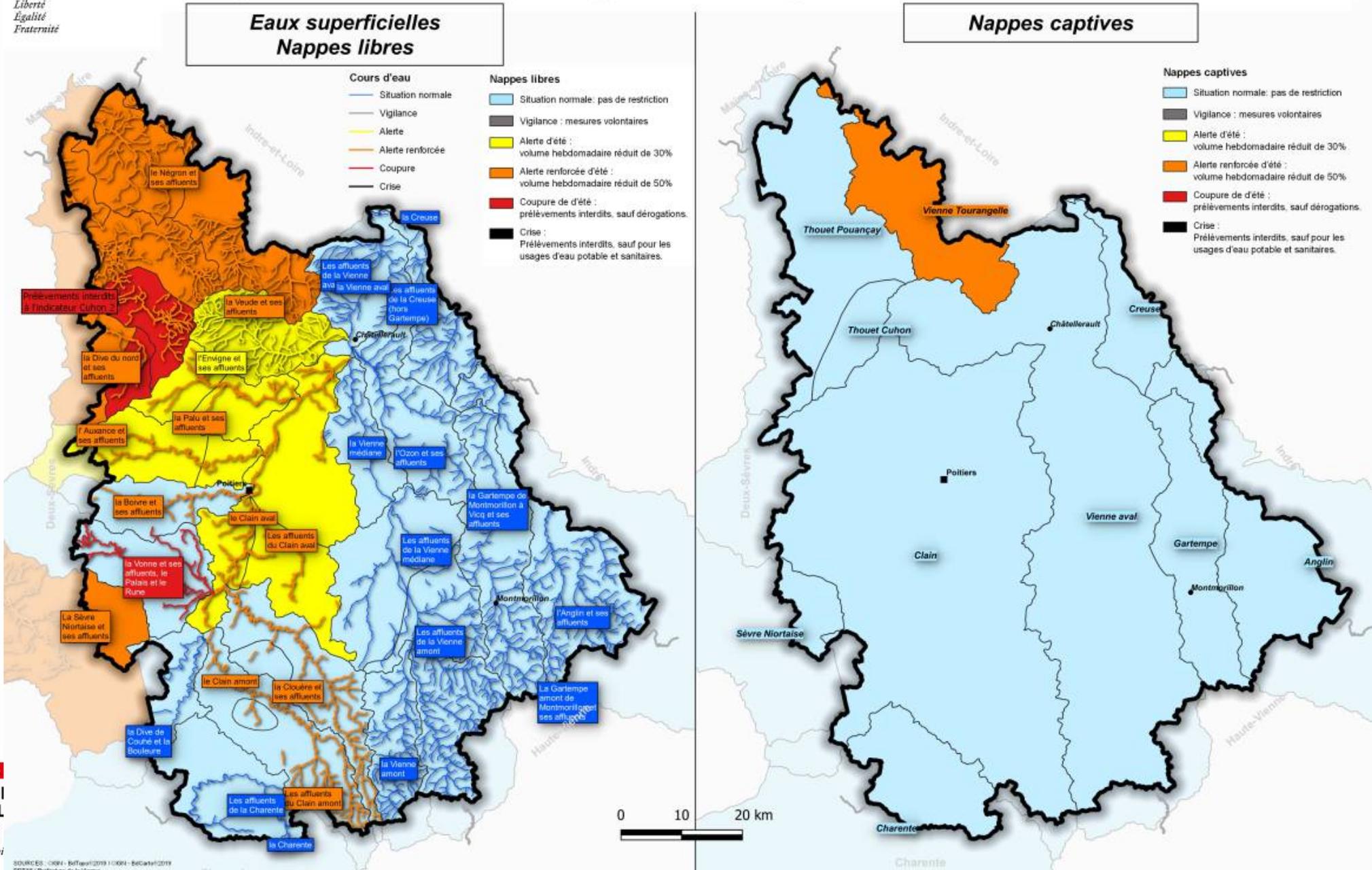
Franchissement de l'alerte sur la Clouère et l'Envigne, et l'alerte renforcée sur la Dive du Nord (Pouançay) et la Sèvre niortaise amont

Mesures de restriction des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole dans le département de la Vienne (gestion d'été) au 23/08/2021



Franchissement du seuil de coupure sur la Vonne et alerte renforcée au point nodal de Poitiers

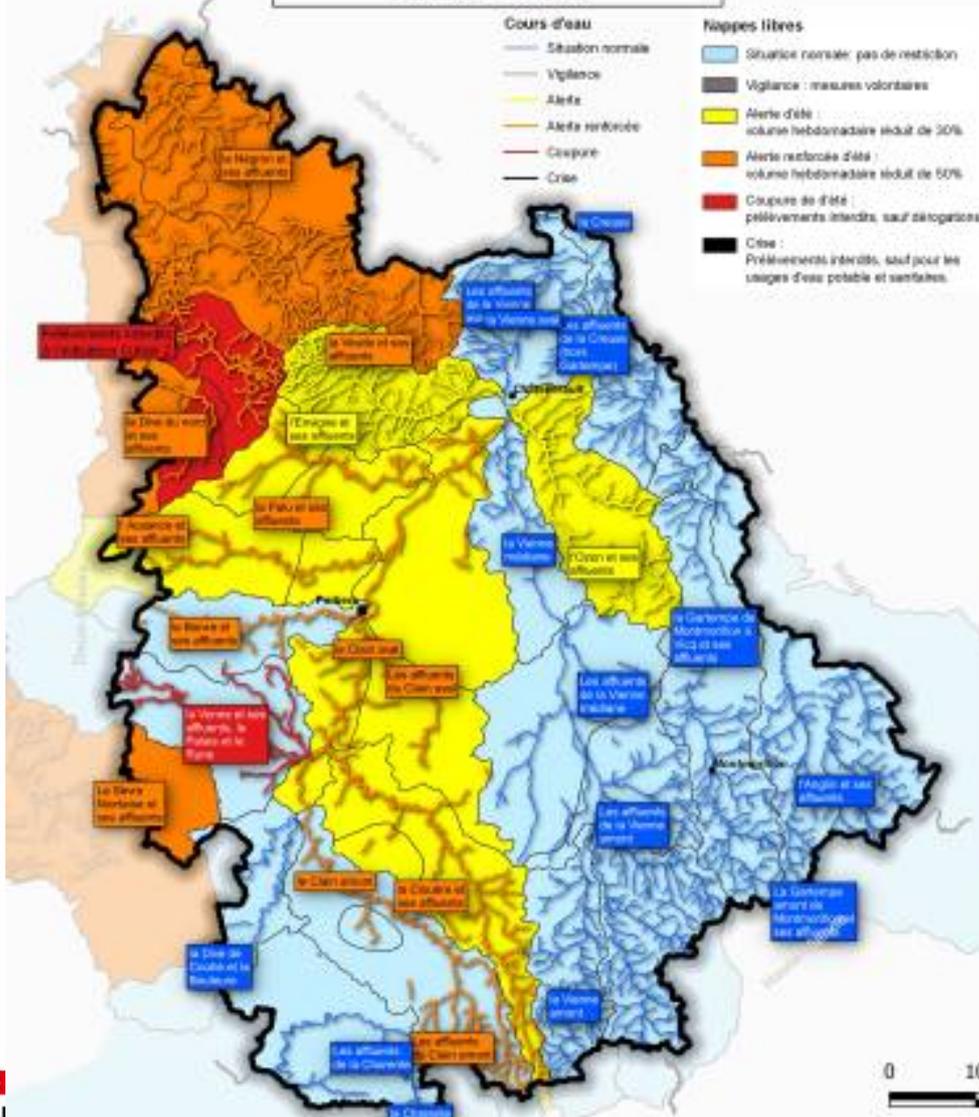
Mesures de restriction des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole dans le département de la Vienne (gestion d'été) au 30/08/2021



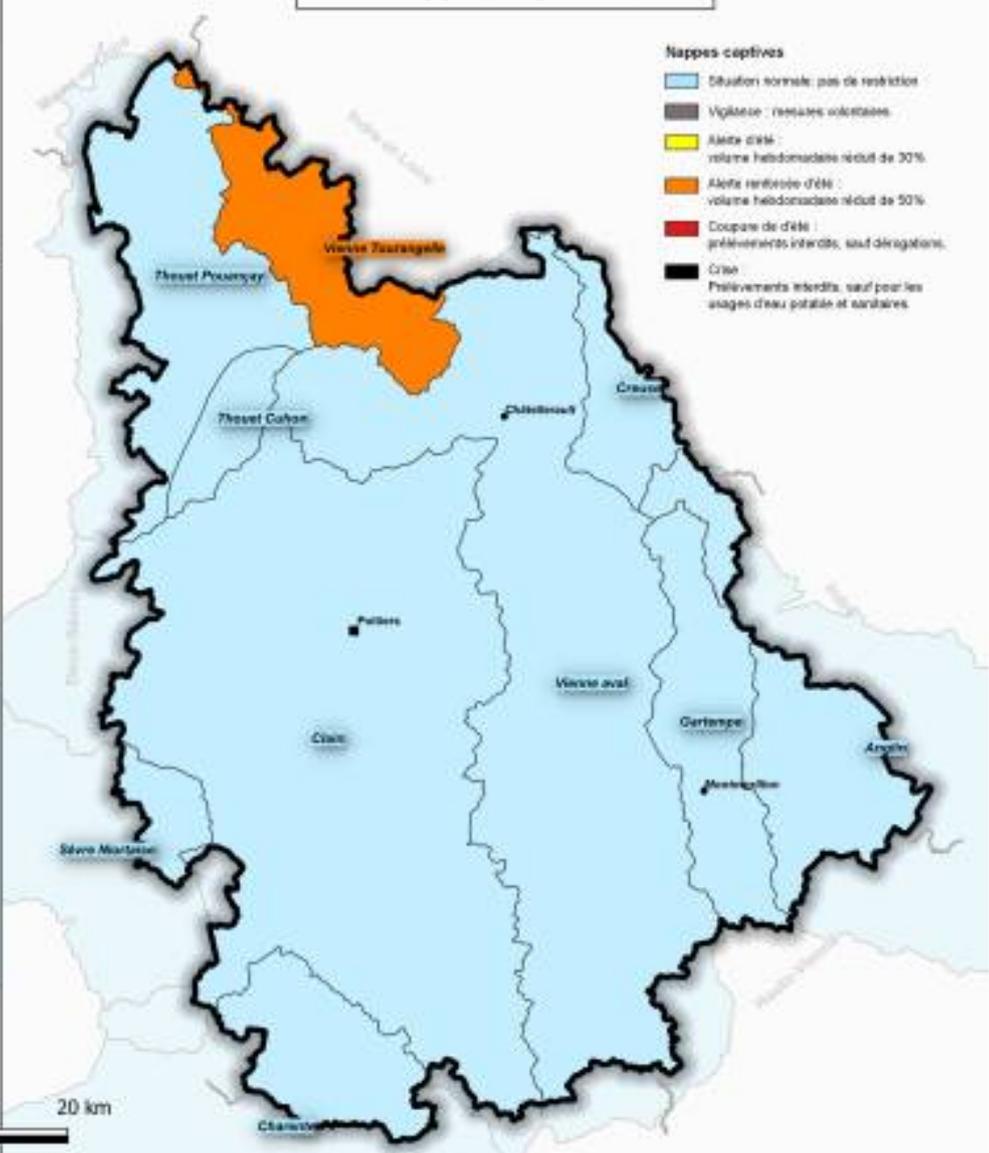
Au 06/09/2021 : Franchissement du seuil d'alerte sur le sous-bassin de l'Ozon affluent de la Vienne

Liberté
Égalité
Fraternité

Eaux superficielles Nappes libres

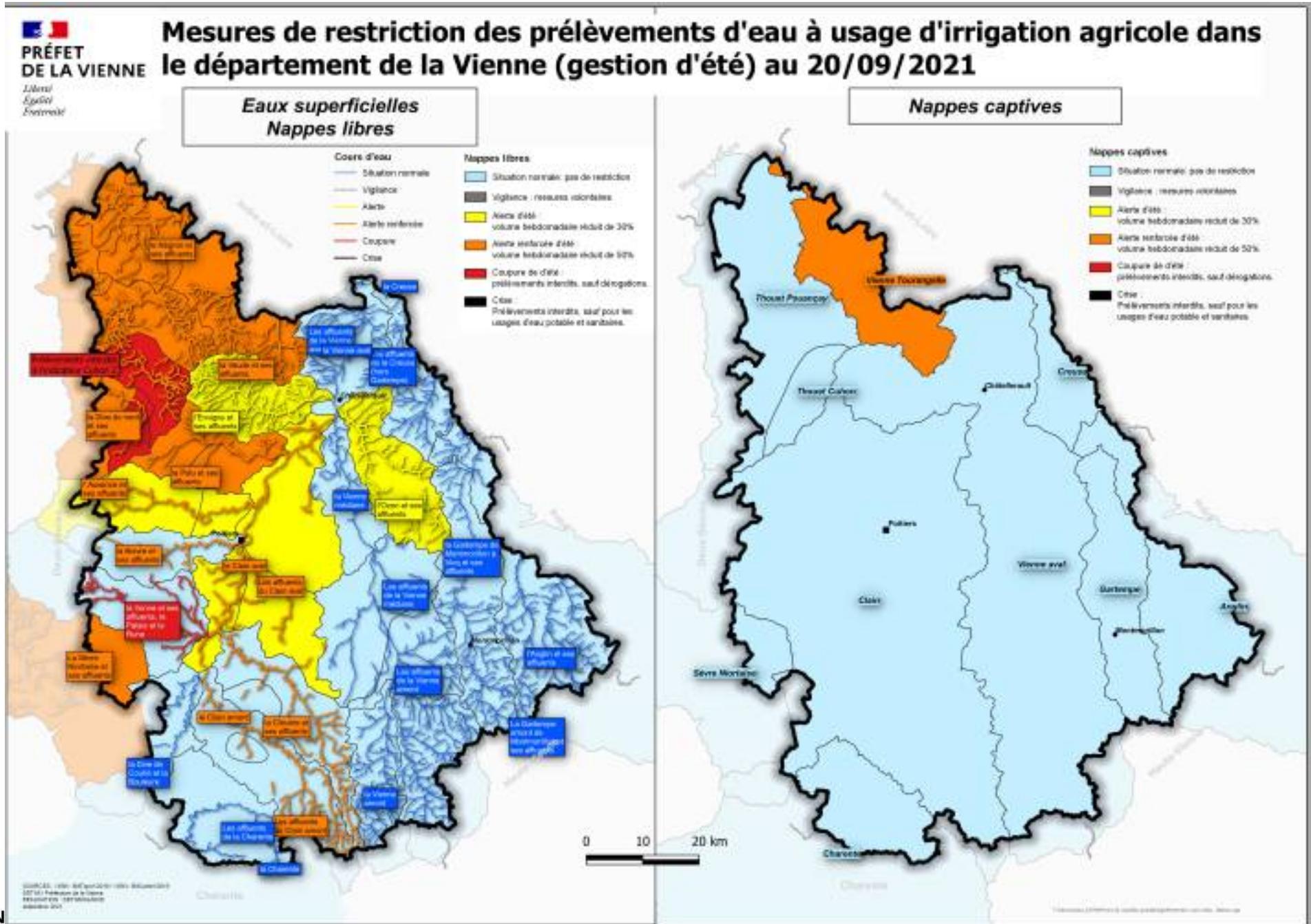


Nappes captives

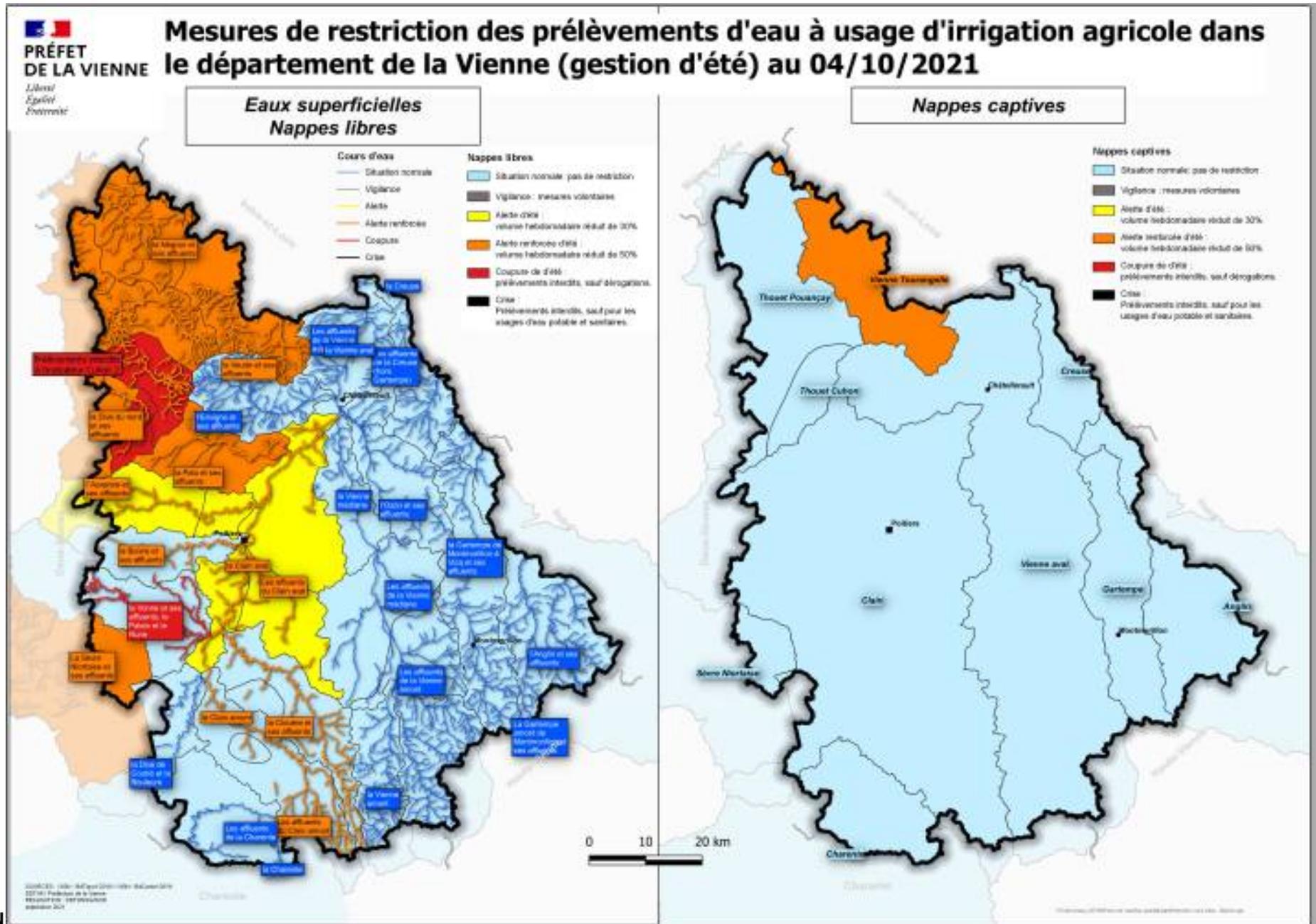


0 10 20 km

Bassin de la Clouère : La nappe du jurassique moyen remonte au dessus de l'alerte

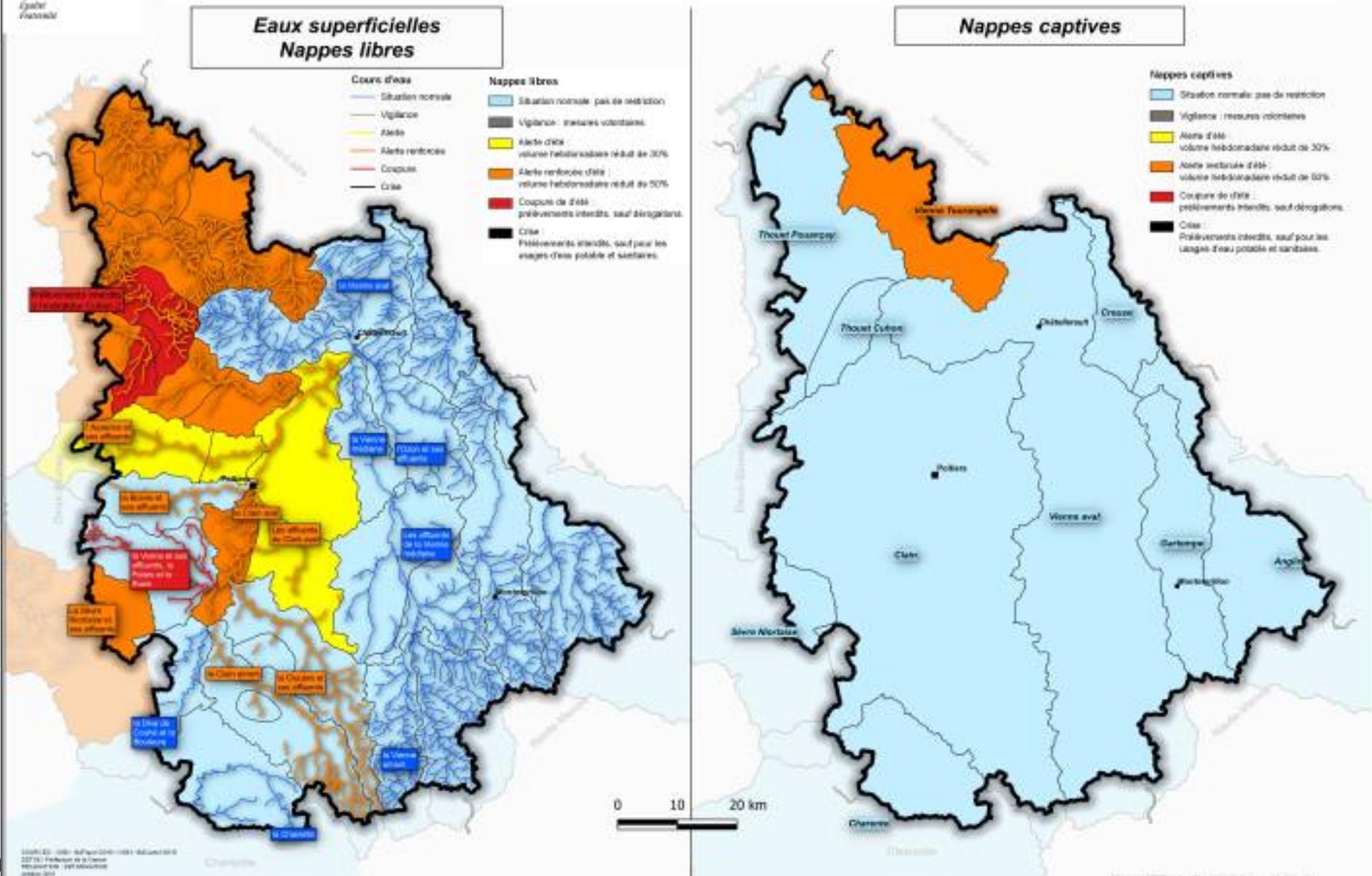


Envigne et Ozon sortent du seuil d'alerte



Clain aval : La nappe du jurassique moyen passe sous son seuil d'alerte renforcée à l'indicateur de La Cagnoche

Mesures de restriction des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole dans le département de la Vienne (gestion d'été) au 25/10/2021



Temps d'échange



Partie n°3 Bilan des contrôles durant l'étiage 2021

Contrôles sur la gestion conjoncturelle

Contrôles de l'usage irrigation agricole :

- > 1200 points de prélèvement d'eau actifs pour l'usage irrigation en Vienne
- Périodes de limitation : 4 jours de contrôles de Volume Hebdomadaire Réduit
- Périodes de restriction : 2 jours de dérogations
- > 1200 bilans de consommation, 55 Rapports de Manquement Administratifs pour non-retour d'index hebdomadaires de consommation, suivis d'arrêtés de mise en demeure (5).
- Courriers de relance (~60), ou de vérification de données incohérentes ou incomplètes

Contrôles usage remplissage de plan d'eau :

- Renvoi au bilan OFB

Contrôles autres usages :

- 2 contrôles d'usages domestiques (rappel règles de base)



OFB

**OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ**

Bilan des contrôles 2021



bilan 2021

- 50 journées agents dédiées aux contrôles et à la rédaction des procédures judiciaires, ciblées essentiellement sur les remplissages de plans d'eau,
- 3 PV pour remplissage de plans d'eau
- 11 PV pour dépassements de volumes 2020

Stratégie de mise en conformité des plans d'eau

Les contrôles de mises en conformité de plan d'eau concernent notamment:

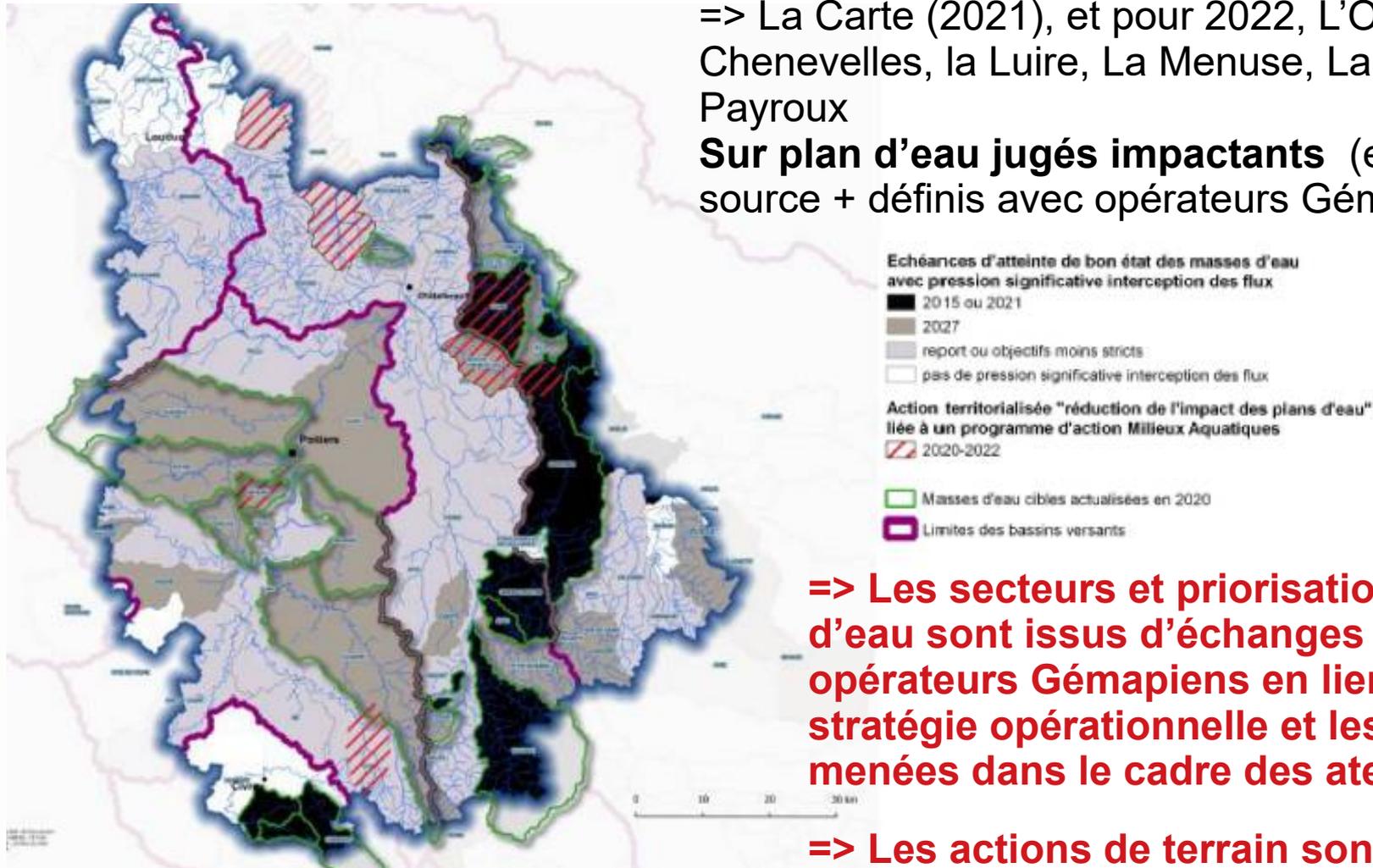
- 1- les plans d'eau **impactants dans les secteurs prioritaires** (cf diapo suivante) ;
- 2- certains plans d'eau ayant fait l'objet d'un procès verbal pour **remplissage en période d'interdiction** ;
- 3- certains plans d'eau ayant fait l'objet d'une suite administrative, notamment pour du prélèvement/forage non autorisé ;
- 4- Les secteurs ayant antérieurement fait l'objet d'action de bassin par la DDT : **La Pargue** (2021/2022) et La Clouère (2022 sous réserve BV prioritaires) ;
- 5- les plans d'eau faisant l'objet d'un projet de modification.

Secteurs prioritaires pour la mise en conformité de plans d'eau

Bassins versants désignés comme prioritaires :

=> La Carte (2021), et pour 2022, L'Ozon de Chenevelles, la Loire, La Menuse, La Veude, Le Payroux

Sur plan d'eau jugés impactants (en barrage ou sur source + définis avec opérateurs Gémapiens)



=> Les secteurs et priorisation de plans d'eau sont issus d'échanges avec les opérateurs Gémapiens en lien avec leur stratégie opérationnelle et les réflexions menées dans le cadre des ateliers SDE.

=> Les actions de terrain sont menées avec leur collaboration.

Partie n°3

Bilan des contrôles durant l'été 2021

Les points de contrôle

- Vérification de la régularité du plan d'eau ;
- Conformité du plan d'eau par rapport aux équipements, à l'alimentation, au débit réservé et à la continuité écologique (liste 2)

Nombre de contrôles effectués :

- ➔ ~ 10 contrôles de plans d'eau impactants en secteurs prioritaires
- ➔ ≤ 10 contrôles de plans d'eau dans le cadre de procédures particulières



Partie n°4 Bilan de la feuille de route 2021 et propositions d'action 2022

Feuille de route

Bilan 2021

Évolutions réglementaires nationales et bassin

- Évolutions au regard des SDAGE LB et AG révisés
⇒ en attente des SDAGE approuvés
- Évolutions des arrêtés cadres conformément au décret du 23 juin 2021, de l'arrêté d'orientation du Préfet Coordinateur de Bassin et du guide national

Nouveauté

Évolutions réglementaires

Décret => Article R.211-66 et 67

Modifications concernant les arrêtés cadres

⇒ 4 points de réflexion :

- **Fixent les mesures pour les 4 niveaux de gravité (Propluvia) : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise**
- Fixent les mesures de limitation ou suspension associées aux niveaux de gravité **pour chaque usage par zone d'alerte**
- Fixent les conditions d'adaptation des mesures à un usager ou groupe d'usagers. **Décision notifiée et publiée sur le site Internet ⇒ dérogations**
- **Doivent être conformes aux arrêtés d'orientation du PCB : notamment prises et levées des mesures de restriction**

⇒ **Pour 2022 : des AC/ACI pluri-annuels**

Évolutions réglementaires

Arrêté d'orientation au niveau du bassin

Échelle	Gouvernance	Actes administratifs
Bassin (PCB)	CA bassin	AP orientation (AOB)
Département (Préfet) Interdépartemental (Préfet pilote)	Comité « ressource » : instance de concertation sur la gestion de l'eau => avant saison estivale : bilan recharge hivernale, ajustement AC/ACI... => fin étiage : bilan, contrôles, actions d'amélioration... => en cours de saison estivale en tant que de besoin	Arrêtés-cadres (AC / ACI) Rapport de conformité // AOB  
	Comité « opérationnel » = Cellule de vigilance	AP restriction

4 niveaux de gravité

Propluvia : définition des niveaux

- **Vigilance** : communication et sensibilisation – risque de crise à court ou moyen terme
- **Alerte** : coexistence de tous les usages et bon fonctionnement des milieux non assurée – premières mesures de restrictions des usages de l'eau ⇒ réduction volumétrique de 15 à 30 %
- **alerte renforcée** : tous les prélèvements ne peuvent plus être simultanément satisfaits. Renforcement substantiel des mesures de restriction afin de ne pas atteindre la crise ⇒ réduction volumétrique de 50 %
- **Crise** : réservation des capacités de la ressource pour AEP, santé, salubrité publique, sécurité civile et industrielles, abreuvement des animaux et préservation des fonctions biologiques des cours d'eau. Arrêt des usages non prioritaires sauf adaptation usager ou groupe usager

Bascule sur Propluvia => 4 niveaux de gravité

Prise en compte du code de l'environnement, du projet d'arrêté d'orientation du PCB et du guide national

R211-66 CE : *les mesures sont graduées selon les quatre niveaux de gravité suivants : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise*

- **AP Orientation (art 6)** : *Le tableau présenté en annexe 3 indique les recommandations nationales relatives aux mesures de restriction minimales s'appliquant selon les usages, le type d'activité et le niveau de gravité.*
- **Guide national** : *des adaptations du tableau national sont possibles dans les arrêtés cadre... Ces différences de traitement peuvent ainsi donner lieu à des adaptations pour certaines sous-catégories d'usages et types d'activités*

Bascule sur Propluvia => 4 niveaux de gravité

Réflexions à mener

- Modalité d'**ajout d'un niveau de vigilance** correspondant à une sensibilisation et communication avant la prise de mesures conformément au référentiel Propluvia
- Modalités de **bascule pour l'irrigation agricole**
- Modalités de **bascule pour les autres usages** : prélèvements milieux et AEP

**Réflexion en cours au sein de la cellule de vigilance
===> sera développé lors du prochain comité ressource**

Tableau national – Guide

- Évoqué dans le projet d'arrêté d'orientation du PCB
- Possibilité d'adaptation
- **Restrictions horaires** : 11-18h // 9-20h (9-19h dans AC21)
- **Pour les particuliers** :
 - Concerne les prélèvements milieux ET réseaux AEP
 - Pour l'AEP, le niveau de gravité est celui du lieu de consommation, mais possibilité de déclinaison en fonction de l'origine de la ressource

AC 21 ⇒ tableau applicable aux prélèvements milieux à partir des seuils d'été - prélèvements AEP gérés par la cellule de vigilance

Tableau des mesures minimales de restriction des usages de l'eau (1)

Légende des usagers : P= Particulier, E= Entreprise, C= Collectivité, A= Exploitant agricole

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise (3)	P	E	C	A
Arrosage des pelouses, massifs fleuris.	Sensibiliser	Interdit entre 11h et 18h.	Interdiction.		x	x	x	x
Arrosage des jardins potagers.		Interdit entre 11h et 18h.	Interdit de 9h à 20h.		x	x	x	x
Arrosage des espaces verts.		Interdiction sauf plantations (arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an avec restriction d'horaire).		Interdiction.			x	x

**Réflexion en cours au sein de la cellule de vigilance
 ==> sera développé lors du prochain comité ressource**

Conditions d'adaptation des mesures

Gestion des dérogations

Irrigation agricole :

Feuille de route 2021 :

- **Gestion des dérogations en cellule de vigilance.**
Maintien objectif taux < 30 %

⇒ mise en conformité avec l'AOB

**Réflexion en cours au sein de la cellule de vigilance
==> sera développé lors du prochain comité ressource**

Prise en compte de l'AOB

Mise en conformité

- Sur les modalités de prise des mesures de restriction
- Sur les modalités de levée de ces mesures

Extrait de l'arrêté d'orientation de bassin mis en consultation :

Les mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse doivent être arrêtées, dans le cadre d'un arrêté, par les préfets des départements concernés dans un délai le plus court possible et au maximum de 7 jours après constatation d'un niveau de gravité de la situation de sécheresse sur la zone d'alerte concernée.

Il en est de même pour la levée des mesures.

**Réflexion en cours au sein de la cellule de vigilance
==> sera développé lors du prochain comité ressource**

Feuille de route

Bilan 2021

- **Irrigation agricole :**

- Poursuite expérimentation gestion des prélèvements à la quinzaine
- Mise en place d'une télédéclaration des index par l'OUGC ⇒ OUGC ?
- Action décalée dans le temps : compteurs communicants ⇒ OUGC ?

Feuille de route

Bilan 2021

- **Ateliers d'échanges** :

- **Groupe de travail Dive du Nord** : débutée en 2020, à poursuivre sous pilotage du député Nicolas TURQUOIS

Inchangé

Réflexion non relancée, à articuler avec les actions du SAGE Thouet et les stratégies opérationnelles par bassin

- **GT Gartempe** : action identifiée en 2020 suite aux constats d'étiages et des variations de niveau

Nouveauté

=> Premiers éléments d'échanges en cellule de vigilance le 17 novembre 2021

=> Feuille de route et périmètre des acteurs à associer en cours de définition

Feuille de route

Premiers éléments pour 2022

Suite aux retours d'expérience 2021 :

- **Bassin de la Vonne** : réflexion et identification des causes d'assec constatés
- **Identification des installations de prélèvements** (obligatoire en 2021 conformément aux arrêtés-cadres) : relance de la communication et mise en œuvre de suites administratives
- Mise en place d'une **télédéclaration des index** par l'OUGC => objectif de 100 %

Et :

- Actualisation des arrêtés-cadres / Décret – AOB – Guide national
- Poursuite des réflexions territoriales

Temps d'échange

Conclusion par M.SIGALAS (DDT86)